

**6212-06-004****BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :            M. Jean Paré, président  
   M. John Haemmerli, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LE PROJET DE RESTAURATION, AU SUD DU QUAI,  
AU PORT DE GASPÉ (SANDY BEACH)**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 19 juin – 19 h  
Centre Colombien  
25, rue de la Cathédrale  
Gaspé

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 19 JUIN 2013

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

#### **Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine**

Mme Caroline Duchesne ..... 4

#### **Fermes marines du Québec inc. et Fermes marines de Gaspé**

M. Jean-Philippe Hébert ..... 16

#### **Table Maricole du Québec**

Mme Sophie Fortier..... 34

#### **Les Moules de Gaspé**

M. Jacques Dufresne ..... 52

#### **Ville de Gaspé**

M. Daniel Côté

M. Jocelyn Villeneuve ..... 67

### DROIT DE RECTIFICATION :

Mme Marie-Hélène Salvail..... 83

**MOT DE LA FIN** ..... 84

### AJOURNEMENT

**SÉANCE DU 19 JUIN 2013**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **M. JEAN PARÉ, président :**

Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Alors, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de restauration au sud du quai au Port de Gaspé (Sandy Beach) par Transports Canada*.

10 Je m'appelle Jean Paré et je préside cette commission qui comprend aussi monsieur John Haemmerli, commissaire comme moi, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ensemble, nous avons la responsabilité de réaliser le mandat qui a été donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Nous sommes secondés ce soir par deux analystes, Jonathan Perreault et Carole Rondeau, et par Monique Gélinas, qui est coordonnatrice du secrétariat.

20 Nous sommes également assistés par une équipe du Centre de services partagés du Québec, composée de Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de Michel Guimond, responsable de la sonorisation.

25 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés. La transcription écrite sera faite par une sténographe officielle à partir de l'enregistrement audio, et cette transcription sera accessible d'ici une semaine dans les centres de consultation et sur le site web du BAPE.

30 Alors, comme vous le savez, la première partie de l'audience publique que nous avons tenue à Gaspé les 21 et 22 mai avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

35 La deuxième partie de l'audience a pour but de permettre aux intéressés, c'est-à-dire aux citoyens, aux groupes, aux entreprises, aux organismes et aux municipalités, d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions et de proposer des modifications.

La séance se déroulera de la manière suivante :

40 Les personnes qui ont fait connaître leur intention de présenter verbalement leur mémoire ou leur opinion seront appelées dans l'ordre prévu à l'horaire.

Le temps de chaque présentation ne devrait pas dépasser 15 minutes.

45 Par la suite, les commissaires peuvent échanger avec les présentateurs pour bien comprendre leur point de vue et pour obtenir des précisions, s'il y a lieu.

50 Quant aux personnes qui veulent présenter leur point de vue, mais qui ne sont pas déjà inscrites, elles doivent s'enregistrer à la table d'accueil. Je les appellerai selon l'ordre d'inscription et elles auront une dizaine de minutes pour présenter leur point de vue.

Je rappelle aussi qu'en deuxième partie de l'audience, que vous soyez inscrit à l'horaire ou au registre, vous ne pouvez intervenir qu'une seule fois pour faire connaître votre opinion.

55 Vous noterez aussi que le promoteur et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer ce soir. Ils sont toutefois invités à assister à la séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés.

60 Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Ces règles sont disponibles sur le site web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

65 Certaines règles portent sur le respect du droit d'auteur et le respect de la vie privée des personnes. D'autres règles ont trait aux propos des participants, qui ne doivent pas être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

70 Je rappelle l'importance de maintenir un climat serein, comme celui de la première partie de l'audience qui s'est fort bien déroulée.

Un mot maintenant sur le droit de rectification.

75 Toute personne, incluant le porte-parole du promoteur, les personnes-ressources et les citoyens, peut demander à intervenir pour rectifier une information contenue dans un mémoire ou une présentation.

80 En pratique, ce droit consiste à rectifier des faits ou à corriger des données inexactes. On parle de statistiques, de chiffres, de données quantitatives ou de faits précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation fixe le maximum à 250, on peut rectifier une telle affirmation. Il ne s'agit donc pas de répondre aux opinions exprimées, et je veillerai à ce que le droit de rectification soit exercé de façon appropriée. Ça doit être exercé avec discernement et sobriété.

85 Pour se prévaloir du droit de rectification, on doit signaler son intention à la  
coordonnatrice du secrétariat, madame Gélinas. Les personnes inscrites seront invitées à  
intervenir à la fin de la séance et leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications  
pourront aussi être faites par écrit au cours de la prochaine semaine, donc envoyées au BAPE,  
et au plus tard le vendredi 28 juin.

90 Alors, une fois terminée la deuxième partie de l'audience, la commission poursuit son  
enquête et son analyse. Elle peut, au besoin, adresser d'autres questions au promoteur et aux  
personnes-ressources. Le cas échéant, ces questions et les réponses obtenues seront  
déposées dans les centres de consultation et sur le site web du BAPE, où vous pourrez les  
consulter.

95 La commission rédigera aussi son rapport à l'intention du ministre. Ce rapport lui sera  
remis au plus tard le 20 septembre prochain. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour  
le rendre public.

100 En parallèle avec le processus d'enquête et d'audience publique, le ministère du  
Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs procède à sa propre  
analyse environnementale. À la lumière des deux rapports, celui du BAPE et celui de son  
ministère, le ministre fera ses recommandations au gouvernement. La décision d'autoriser ou  
non le projet, et à quelles conditions, appartient au Conseil des ministres.

105 Avant de passer la parole aux participants inscrits, je souligne que le BAPE s'est doté  
d'une Déclaration de services aux citoyens. Nous mettons aussi à votre disposition un  
questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Nous vous demandons de bien  
vouloir le remplir et le remettre au secrétariat avant de quitter, et je vous remercie à l'avance de  
le faire.

110 Alors, j'invite maintenant, en premier lieu, donc, madame Caroline Duchesne du Conseil  
régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

115 \_\_\_\_\_

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA GASPÉSIE  
ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (CREGÎM)**

120

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Bonsoir!

125

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame Courchesne.

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

130

Duchesne.

**LE PRÉSIDENT :**

135

Duchesne, excusez-moi. Je vais éviter les confusions. Et j'en profite pour vous dire donc, que votre mémoire, que l'ensemble des mémoires deviennent publiques à l'occasion de cette séance et feront partie désormais de la documentation du projet.

140

Et je rappelle également qu'il y a un registre ouvert pour les personnes qui voudraient éventuellement, qui ne sont pas déjà inscrites, et qui voudraient intervenir, donc auprès de madame Gélinas à l'arrière de la salle.

Alors, Madame Duchesne, on vous écoute.

145

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

150

Oui. Bien, d'entrée de jeu, probablement que vous êtes au courant, mais il y a deux consultations en région, en simultané. Il y a également les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine. Donc, comme c'est en simultané, je vous dirais que j'ai eu le temps de lire beaucoup, passablement de documentation déposée sur le BAPE, mais pas toute. Je vais être franche avec vous, ça fait que ça se peut, si je dis quelque chose qui a déjà été dit dans les choses déposées, bien, ça risque peut-être d'arriver. Mais j'en ai lu beaucoup quand même.

155

Donc, pour représenter mon organisme. Mon organisme, bien le Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, qu'on appelle le CREGÎM, c'est un organisme sans but lucratif qui est voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux

et de développement durable, afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles.

160 Le CREGÎM oeuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux, qu'on parle de matières résiduelles, de gestion de l'eau, énergie, forêt, agriculture, développement durable, tout ce qui touche, en fait, l'environnement.

165 Notre siège social est à Bonaventure, on couvre le territoire Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine puis les conseils régionaux; il y en a dans toutes les régions du Québec. On existe depuis plus de 25 ans, le CREGÎM, lui, existe depuis 1977. Ça fait qu'à l'origine, c'était l'est du Québec qui a été scindé en deux : le CRE de Gaspésie et les Îles, ainsi que le CRE Bas-Saint-Laurent, en 1996.

170 Donc, notre intérêt pour le dossier de restauration au sud du quai de Gaspé? Bien, partant du fait que le CREGÎM a pour mandat premier de protéger l'environnement et de faire la promotion du développement durable, la réussite du projet de restauration au sud du quai de Gaspé est implicite, étant donné les impacts possibles tant du point de vue socioéconomique qu'écologique. Le CREGÎM accorde donc à ce dossier toute l'attention qu'il mérite.

175 Dans notre réflexion, au préalable, on aimerait faire un petit encart sur, pour nous, c'est quoi le développement durable, parce qu'on sait que c'est un terme qui est souvent galvaudé et utilisé un peu à toutes les sauces. On entend parler de développement durable dans le cas des mines, par exemple, alors que ce n'est pas une énergie renouvelable. Ça fait que pour la compréhension des gens qui sont ici, on veut spécifier – ça ne sera pas très long – mais on va spécifier c'est quoi, pour nous, du développement durable.

180 C'est donc pour nous un projet de société, d'abord et avant tout. *La Loi sur le développement durable* implique huit consignes dont, notamment, celle de prendre en considération, à la base de tout projet, les impacts environnementaux, sociaux et économiques. Les 16 principes découlant de la *Loi sur le développement durable du Québec* sont, pour le CREGÎM, des incontournables.

185 Donc, au niveau de notre réflexion en tant que telle, c'est un peu sur la justification du projet qu'on tente de discuter.

190 C'est partant du fait que Transports Canada souhaite procéder à une restauration au sud du quai de Sandy Beach, il va de soi qu'à la base, personne ne peut être contre la vertu et s'opposer aux activités de décontamination, trop souvent laissées en plan par des entreprises privées ne voulant pas ou ne pouvant pas assumer les coûts onéreux. On voit beaucoup de garages ou des fermetures de lieux contaminés qui sont laissés sans intervention. Ça fait que donc, c'est très « louangeable » pour Transports Canada. Par contre, même dans un projet jugé

200 de bonne volonté, celui-ci doit tout de même être justifié, analysé et bien planifié, afin d'éviter tout risque pouvant aggraver la situation actuelle.

205 Notre principale préoccupation du CREGÎM est surtout liée au brassage de sédiments lors des travaux. Lorsqu'une pelletée de terre est déplacée ailleurs pour subir une décontamination, il est relativement facile de confiner la terre dans un contenant jusqu'au site de décontamination. Au site de traitement, je veux dire. Mais lorsqu'on prend une pelletée de terre dans un fond marin, il est évident que certaines matières sont susceptibles de refaire surface. Même avec les divers modèles de barrages flottants utilisés lors de ce type de travaux, des cas de mauvaises manœuvres ou de déféctuosité d'équipement ont déjà été rapportés. Les risques sont quand même réels. Ces brassages ont leurs limites de rétention puis, de plus, 210 l'entraînement des opérateurs, ce n'est pas à prendre à la légère, là, c'est quelque chose de gérer tout ça.

215 Dans le cas présent, il semble que la justification du projet en cause est basée uniquement sur la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, ce qu'on appelle les HAP, et de cuivre. À la première partie des audiences, au mois de mai, le représentant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) nous apprenait qu'il n'existe pas de normes quant au taux de cuivre et de HAP qui justifie une intervention obligatoire. Du côté de Transports Canada, la simple présence de cuivre ou de HAP justifie une intervention.

220 Une étude réalisée en 2002, ce qui était dans les documents déposés, là, il y avait une étude, en 2002, qui a été faite par Transports Canada, Noranda et QSAR inc. Elle concluait, cette étude-là, que *la contamination en place à proximité du quai de Gaspé n'entraîne pas de risque significatif pour la santé et pour l'environnement*. Onze années plus tard, en 2013, on peut supposer qu'il y a d'autres couches de sédiments qui se sont déposées par-dessus les 225 premières. Donc, est-ce qu'on doit réveiller ce qui dort? Est-ce que c'est justifié de brasser ces sédiments-là?

230 Pourtant, les risques et la gestion des risques liés au brassage des sédiments n'ont pas fait l'objet d'études complètes. Transports Canada n'a pas non plus évalué la possibilité d'encapsuler les contaminants parce que, soi-disant, qu'il n'était pas propriétaire des lots d'eau. Ça, ça a été dit à la première partie des audiences. Alors, pourquoi aujourd'hui aurait-il le droit de risquer de contaminer à nouveau les lots d'eau qui ne lui appartiennent pas? Même si l'encapsulation semble être assez complexe pour l'obtention des permis nécessaires, le 235 CREGÎM croit que cette option, comme celle de ne rien faire, devrait être considérée et analysée comme un scénario possible.



240 La décontamination par des enzymes n'a également pas été étudiée. En fait, je n'ai pas  
trouvé rien là-dessus dans les documents déposés. L'impact du brassage des sédiments sur  
l'écosystème de la baie de Gaspé ne semble pas avoir fait l'objet d'études approfondies.  
D'ailleurs, le plan de suivi des matières en suspensions, ce qu'on appelle les MES, a fait l'objet  
de plusieurs critiques négatives du ministère, du MDDEFP, le ministère de l'Environnement.  
C'est un document qui datait de 2013, de mai 2013, qui est très récent, ce qui oblige Transports  
Canada à revoir l'ensemble du plan proposé.

245 Bref, le CREGÎM s'inquiète des risques d'impacts négatifs liés à ces opérations de  
décontamination, tant pour l'environnement, les communautés que l'économie de Gaspé.

250 On sait qu'il y a trois options et six scénarios proposés. Partant du fait que les scénarios  
proposés sont tous différents, on peut donc en déduire que les impacts possibles pourront eux  
aussi être différents dans certains cas. Les impacts possibles n'ont pas été évalués pour chacun  
des scénarios proposés. Les plans d'intervention d'urgence n'ont toujours pas été évalués, car  
Transports Canada nous a dit préférer attendre de connaître le scénario choisi.

255 Si les impacts s'annoncent différents, il est possible que les mesures d'atténuation soient  
différentes elles aussi, ainsi que les plans de surveillance et de suivi des travaux. Transports  
Canada dit que le choix du promoteur ne sera pas basé sur des critères économiques – donc,  
ça ne sera pas nécessairement le moins – alors, pourquoi proposer divers scénarios qui auront  
vraisemblablement des coûts très différents? Parce qu'il y a des petits scénarios puis il y a les  
plus gros scénarios, là.

260 Comment expliquer que Transports Canada a déjà déposé à Pêches et Océans Canada  
son projet de compensation pour les travaux effectués dans l'habitat du poisson, alors qu'il ne  
connaît pas encore le scénario qui sera retenu, donc par surcroît, il ne connaît pas l'ampleur des  
impacts négatifs à compenser.

270 Au niveau de l'industrie de la pêche, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, notamment  
à Gaspé, la pêche sportive et commerciale est un moteur économique extrêmement important.  
Dans une lettre du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, qui est datée  
elle aussi de mai 2013, on croit percevoir, parce que je vous dirais que c'était assez technique,  
ce n'était pas très vulgarisé, ce que j'ai lu, j'ai cru comprendre que, de par les  
recommandations, que l'évaluation des risques pourrait être plus complète. Sans évaluation  
complète des risques, il demeure impensable que de tels travaux obtiennent les autorisations  
nécessaires, du moins, pas avec un projet aussi imprécis qu'en ce moment.

275 Au niveau du transport puis la disposition des sédiments, le CREGÎM n'a pas réussi à  
mettre la main sur l'information en lien avec le transport et la gestion des sols contaminés.  
Toutefois, ces sujets demeurent autant préoccupants pour nous que les travaux de

280 décontamination au sud du quai. Le camionnage, combien il y aura de... qu'est-ce que ça implique comme transport.

Ensuite, dans les autres préoccupations, un petit peu en vrac pour terminer :

285 Il n'y a aucun programme de compensation n'est prévu pour les pertes que pourrait subir l'industrie de la pêche en cas de contamination des produits de la pêche lors des travaux. Il n'y a pas non plus, on n'a pas vu aussi de système, au niveau du monitoring, comment réagir rapidement avant que les produits de la pêche se retrouvent sur le marché, s'il y a un risque de contamination.

290 On a vu également une présentation de l'UQAR, de monsieur Pelletier, qui proposait un plan de surveillance, de monitoring, qui semble être efficace. Toutefois, on pense que de confier l'échantillonnage pour le suivi de la qualité de l'eau à l'entrepreneur choisi, ça nous semble très préoccupant. Ainsi que la fréquence aussi qui était proposée, c'était préoccupant aussi.

295 Les devis pour les appels d'offres ne sont pas complétés. Le document *Devis de performance et réhabilitation* ne nous apparaît pas clair et difficile à comprendre.

300 Les impacts sociaux, environnementaux et économiques n'ont pas été entièrement considérés et la *Loi sur le développement durable du Québec* doit avoir préséance lors de l'élaboration de tout projet, peu importe le palier gouvernemental.

305 Donc, en conclusion, ce qu'on vous dit, c'est que devant toutes ces incertitudes qui sont liées à ce projet, le scénario définitif non sélectionné et le manque évident de détails fins, le CREGÎM considère que le *Projet de restauration au sud du quai de Gaspé* est incomplet. Il nous est donc impossible de se positionner clairement. Nous avons l'impression que le projet a été soumis au BAPE beaucoup trop tôt et que le ficelage des derniers détails n'a pas été réalisé.

Voilà.

310 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Duchesne. Je vous remercie aussi d'avoir fait une présentation bien ramassée, et restez avec nous, parce qu'on a quand même des questions à vous poser.

315 **Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Oui.

320

**LE PRÉSIDENT :**

325

Je vous amène par-delà, donc, de la présentation de votre organisme et de l'intérêt que vous portez au projet. À la question de la justification du projet et le brassage des sédiments, donc vous dites dans votre mémoire :

*« La principale préoccupation du CREGÎM est surtout liée au brassage de sédiments lors des travaux. »*

330

Mais à la fin vous dites :

*« Bref, le CREGÎM s'inquiète des risques d'impacts négatifs liés à ces opérations de décontamination, tant pour l'environnement, les communautés et l'économie de Gaspé. »*

335

Par delà l'expression de l'inquiétude et, malgré tout, après avoir vu aussi au début de votre mémoire qu'en principe, on ne peut pas être contre la vertu.

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

340

Évidemment.

**LE PRÉSIDENT :**

345

Donc, un projet de décontamination, vous avez un préjugé favorable a priori?

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Oui.

350

**LE PRÉSIDENT :**

Mais qu'est-ce qui vous paraît nécessaire pour mieux cerner ou établir la justification du projet? Quels seraient les alternatives ou les éléments à approfondir?

355

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Oui. Bien, en fait, ça serait au niveau d'une étude qui pourrait envisager quels seraient les risques liés à ce brassage-là. Parce que, je ne sais pas, on a l'impression que dans le fond, on est peut-être mieux de ne pas toucher ça; que c'est rendu dans le fond marin, il y a d'autres

360 sédiments par-dessus, que de refaire venir ça à la surface puis de risquer de contaminer la  
pêche. Puis cet aspect-là n'a pas été pris en compte, n'a pas été étudié, en fait.

365 Ça fait que c'est vraiment... parce qu'on sait que de la façon que ça va être fait, c'est  
vraiment de les pelleter, puis comme on sait que... imaginez ça dans un aquarium. On peut  
imaginer le brassage que ça peut faire. Ça fait que c'est vraiment ça. À ce niveau-là, les risques  
ne semblent pas avoir été, bien n'ont pas été étudiés du tout, là.

**LE PRÉSIDENT :**

370 Et l'hypothèse de ne pas y toucher, selon vous, n'a pas été documentée?

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

375 N'a pas été étudiée. Puis je ne peux pas vous dire, ce n'est pas notre domaine  
d'expertise, je ne peux pas vous dire que c'est mieux de ne pas y toucher. Mais je dis que cette  
possibilité-là n'a pas été évaluée.

380 C'est que dans le fond, quand on a posé la question, au mois de mai, à Transports  
Canada, quand on leur a dit : « Qu'est-ce qui justifie ça? » Bien eux, dans leur barème, c'est  
qu'aussitôt qu'il y a de la présence de cuivre ou d'HAP, ils interviennent. Mais il n'y a pas de  
norme... est-ce que ça en prend beaucoup, pas beaucoup? Bon. Ils appliquent un protocole, en  
fait. Puis la possibilité de ne pas y toucher n'est pas évaluée à ce moment-là. Puis on pense  
que ça serait préférable de faire le tour de la question avant de faire des choix, pour être sûr de  
faire le meilleur choix.

385 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Un peu plus loin, dans votre mémoire, vous abordez l'industrie de la pêche.

390 **Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

395 Vous dites :

400 « *En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, notamment à Gaspé, la pêche sportive et  
commerciale est un moteur économique.* »

Pouvez-vous élaborer sur la pêche sportive? Qui est un sujet qui n'a pas tellement été abordé jusqu'à maintenant.

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

405

Bien non... bien, là, c'est parce que j'ai mis ça dans l'ensemble de la pêche, là, mais ici, à Gaspé, il y a de la pêche commerciale dans le secteur, mais dans les rivières, on retrouve en Gaspésie 16 rivières à saumon, qui est un moteur économique très important au niveau touristique.

410

Évidemment, là, dans le secteur, c'est peut-être plus la pêche commerciale qui risque d'en subir les impacts. Par contre, c'est comme un tout, pour nous, la pêche sportive et commerciale; c'est un gros moteur économique.

415

**LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que vous aviez en tête un lien possible?

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

420

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

425

Non, pas nécessairement avec le projet...

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

430

Non, non, non. Non, non, c'était dans le tout, comme si je vous disais : le tourisme et les paysages gaspésiens, bien, c'est un tout, là.

**LE PRÉSIDENT :**

435

O.K. Mais que ça fait partie du tout.

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

440

C'est ça, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K., très bien. Monsieur Haemmerli?

445

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

J'avais quelques questions, mais avec la mise en garde que vous avez faite au début.

450

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

455

Je ne sais pas jusqu'où vous voulez aller. L'évaluation des risques, on vient d'en parler. Vous avez aussi commencé à élaborer sur, finalement, la gestion finale, l'après dragage en disant qu'il y a des aspects qui étaient préoccupants pour vous. Vous avez parlé du camionnage, est-ce qu'il y en a d'autres? Voulez-vous élaborer un peu?

460

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Oui. Bien, en fait, on a eu écho, puis ça, je n'ai pas eu le temps de vérifier si c'est un fait véridique ou pas, là. Mais on a eu écho qu'à une certaine époque, dans les transports en provenance de Murdochville, il y a eu, obligatoirement, des terrains privés qui ont été décontaminés dans le secteur de camionnage entre Gaspé et Murdochville. Puis là, ça, c'est un fait que je n'ai pas eu le temps de vérifier, mais qu'antérieurement, ça aurait déjà été fait.

465

Ça fait que je me dis : bon, bien, il y a sûrement... on apprend de nos erreurs, d'habitude. Ça fait qu'il y a sûrement d'autres choses qui sont prévues, mais là, j'ai l'impression que ça n'allait pas aussi loin que ça, puis je ne voulais pas l'amener comme un fait, parce que ce n'est pas un fait vérifié non plus. Ça fait que c'était un ouï-dire, ça fait que j'aimais mieux ne pas en parler.

470

Mais c'est un peu sur ça. Puis dans les faits, bien, on ne connaît pas vraiment, bon, les matières contaminées, elles vont aller où, par bateau, par camion? Puis là, je me disais : bien, peut-être aussi qu'il y a un document que je n'ai pas vu, parce que comme je vous disais, je n'ai pas eu le temps de tout lire. Ça fait que... puis peut-être aussi que ça a été discuté. Comme je viens de Bonaventure, je n'étais pas là la deuxième soirée, ça fait que c'était dur de m'avancer aussi là-dessus, mais c'était juste pour vous dire que c'est une préoccupation, le transport puis la gestion des sols contaminés.

475

480

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

485

D'accord. Puis il y a un gros « et », à la fin, parce que vous terminez en disant :

*« Nous avons l'impression que le projet a été soumis au BAPE beaucoup trop tôt, et que le ficelage des derniers détails n'a pas été réalisé. »*

490

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Oui.

495

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Avez-vous des propositions? C'est quoi la suite? Comment vous voyez la chose pour, finalement que...

500

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Bien, en fait, c'est que si... bien, je veux dire, Transports Canada, c'est son choix de proposer divers scénarios puis d'aller en appel d'offres avec ça. Ça, ça ne nous regarde pas vraiment. Par exemple, à partir du moment où le scénario choisi sera là, là on pourrait se pencher sur ce scénario-là. Mais c'est très difficile d'évaluer les impacts de scénarios différents... ce n'est pas clair, là.

505

Puis c'est pour ça que j'ai l'impression que le BAPE aurait dû venir un coup que le scénario est choisi, que tout est ficelé, son plan d'intervention d'urgence, le plan de suivi, le monitoring, que tout est là. Bien ça, c'est un projet qu'on regarde. Mais là, on regarde je ne sais pas quoi.

510

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

515

O.K. Autrement dit, au moment où on a de l'information concrète sur les effets potentiels sur le milieu, des différentes composantes du projet.

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

520

Oui, c'est ça. Parce que là, on ne sait pas quel scénario va être utilisé. On ne sait pas non plus quel plan d'intervention en cas d'urgence va être fait, parce que le scénario n'est pas choisi. Ça fait que c'est un peu dans le néant puis c'est difficile de dire : « Bien, go! Allez-y. »

Parce que dans le fond, ça reste toujours un beau projet, là. Vous comprenez ce que je veux dire?

525

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui.

530

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Oui? O.K.

535

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Merci, Madame Duchesne.

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

540

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

545

Je reviens peut-être avec une question. Puis là, je fais appel à vous, justement, parce que vous parlez au nom d'un Conseil régional de l'environnement. Vous avez rappelé au début, effectivement, qu'il y en avait finalement, aujourd'hui, dans toutes les régions du Québec et que leur rôle est reconnu.

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

550

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

555

Alors, est-ce que dans votre expérience, comme Conseil régional de l'environnement, il y a des éléments de ce projet-ci que vous rattachez soit à des expériences que vous avez vécues ou à des scénarios que vous avez mis de l'avant face à des situations? Par exemple, vous dites : « Il n'y a aucun programme de compensation qui est prévu pour les pertes que pourrait subir l'industrie de la pêche en cas de contamination. »

560

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Oui.



565 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Est-ce que dans des dossiers de cet ordre-là ou analogues, votre Conseil a déjà, justement, appris de certains dossiers antérieurs?

570 **Mme CAROLINE DUCHESNE :**

575 Bien oui. On a suivi tous les BAPE de tous les projets éoliens qui se sont implantés en Gaspésie. Puis je vous dirais que les premiers projets, par exemple ceux de Murdochville, sont les... comment je dirais ça? Bien, les projets les mieux, c'est à partir, je vous dirais, de Carleton, les derniers, là. Mais les premiers, on regarde aujourd'hui, Murdochville se retrouve avec des éoliennes qui n'appartiennent même plus au Québécois, aucune redevance à la population, aux municipalités. C'est de l'agent qui part de là puis qui s'en va à l'extérieur du pays.

580 Tandis qu'aujourd'hui, bon, il y a des... même au niveau du démantèlement, il n'y a rien, rien, rien de prévu. Tu sais, c'est qu'on apprend avec le temps. Puis je vous dirais que les derniers BAPE sont beaucoup mieux faits, beaucoup mieux planifiés. Il y a des redevances, il y a des argents qui sont placés en fidéicommiss pour le démantèlement à la fin de vie. Mais c'est toutes des choses qui, au fur et à mesure de chacun des BAPE puis des rapports, puis des recommandations... la planification s'est faite à mesure. Idéalement, elle aurait dû se faire avant, mais bon. Mais c'est ça.

590 Le Plan de développement, ça a été comme trop vite. Puis là, on a l'impression que dans ce cas-ci, avec ce projet-là, on a l'impression que ça va aller trop vite aussi. Puis on prend l'idée, tu sais, c'est très « louangeable » de vouloir décontaminer, mais ça serait peut-être important de bien le faire, puis de prendre le temps que ça prendra pour le faire.

**LE PRÉSIDENT :**

595 Parfait. Madame Duchesne, merci beaucoup.

**Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Ça me fait plaisir.

600

**FERMES MARINES DU QUÉBEC INC. ET  
FERMES MARINES DE GASPÉ**

605

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appelle maintenant monsieur Jean-Philippe Hébert. Bonsoir, Monsieur Hébert.

610

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

615

Bienvenue parmi nous. Vous avez choisi de faire une présentation sans déposer au préalable de documents au BAPE. Je comprends donc que vous avez quand même une présentation qui accompagne?

620

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

En fait, Messieurs les commissaires, déjà d'avoir participé aux deux séances d'information puis de venir aujourd'hui, pour nous, on est en plein *peak* de la saison de production, et ça s'avérait très difficile de présenter un mémoire écrit. Par contre, la Table maricole en a déposé un avec qui on a discuté, là. Puis je trouve que ce qu'ils déposent est franchement du bon travail.

625

Par contre, je voulais venir présenter une présentation parlant des impacts directs pour mon entreprise. Puis, bien, malgré que je n'avais pas le temps de faire un mémoire de la qualité que je crois que ça nécessitait, bien, je vous fais confiance pour analyser les différents éléments qui ont été déposés. Il y a tellement de documents à passer au travers, puis si ça avait été l'hiver, inquiétez-vous pas que je vous aurais déposé quelque chose de très précis. Mais en ce moment-ci de l'année c'est impossible.

630

**LE PRÉSIDENT :**

635

Et puis vous serez prêt quand même à nous laisser votre présentation après, qu'on puisse la mettre dans la documentation du projet.

640

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

Ça va me faire plaisir. C'est déjà fait auprès de madame Gélinas.

**LE PRÉSIDENT :**

645 Parfait. Alors, on vous écoute.

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

650 Alors, j'ai une présentation PowerPoint avec plusieurs images. Bien, je vous présente mes deux entreprises : Fermes marines du Québec et Fermes marines de Gaspé.

655 Fermes marines du Québec c'est une écloserie de pétoncles. C'est situé à Newport. C'est un investissement de 8,5 M\$ jusqu'à présent. On a fini la construction au mois de mars de l'année 2012, donc on est vraiment dans nos débuts, mais on a fait une année de rodage. On opère l'écloserie de pétoncles, par contre on travaille sur plusieurs projets de R et D, dont l'élevage d'algues qui commence cette année. On a fait notre première production il y a une semaine.

660 En fait, Fermes marines du Québec produit des bébés pétoncles, les vend à des éleveurs puis les rachète pour les commercialiser par la suite. On commercialise du pétoncle vivant et congelé.

665 Fermes marines de Gaspé est située dans la baie de Gaspé. Un investissement 1,5 M\$. On achète les bébés pétoncles de Fermes marines du Québec pour les faire grossir en mer, puis finalement les revendre à Fermes Marines du Québec pour qu'ils en fassent la commercialisation. C'est un modèle qui est en train de se développer pour d'autres entreprises aussi. Disons que Fermes marines de Gaspé sert de ferme pilote pour développer cette industrie-là. Donc, les résultats sont très importants pour nous autres.

670 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez dit que c'est à Chandler?

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

675 À Newport, oui, dans Chandler avec les fusions.

**LE PRÉSIDENT :**

680 D'accord.

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

685 C'est deux entreprises en démarrage, donc des problèmes financiers au départ, ça pourrait s'avérer catastrophique pour nous.

690 Je vous présente un peu notre chiffre d'affaires. Comme je vous mentionne, des problèmes de contamination dans l'élevage dans la baie de Gaspé en 2014 ou en 2015 pourraient détruire les stocks des récoltes couvrant les années 2015, 2016 et 2017. Ça priverait Fermes marines du Québec d'environ 10,5 M\$ de revenus. Les stocks qui sont prêts à être récoltés en 2015, alors que le projet devrait être fait, ont été mis à l'eau à l'automne de 2012. Le cycle prend trois ans. Donc, des problèmes sur des stocks peuvent se répercuter pendant  
695 plusieurs années.

Là, j'ai identifié plusieurs points qui nous préoccupaient par rapport... il y en a beaucoup d'autres, mais je trouvais que ces points-là étaient particulièrement préoccupants pour nous autres.

700 Donc, il n'y a aucun suivi des contaminants dans les élevages. Aucune étude d'impact des contaminants sur la croissance et la mortalité des pétoncles.

705 On n'a pas parlé encore des algues non plus. Par contre, il devrait y en avoir à l'eau dès cet automne ou au printemps prochain. Donc, c'est une nouvelle production qui est en à devenir en Gaspésie. Puis, on ne connaît pas du tout les impacts des contaminants, que ça pourrait avoir là-dessus.

710 Responsabilité et le fardeau de la preuve est aux entreprises touchées en cas de pertes ou de problèmes. Il n'y a aucune entente de responsabilité, de dédommagement qui est envisagée par le promoteur. Aucune garantie que la poursuite des activités au quai au parc maricole se fera sans problème. C'est une mauvaise publicité pour nos produits, et aucune aide n'est prévue pour rétablir l'image de l'innocuité et de la qualité de nos produits.

715 Nous considérons que l'étude de courantométrie qui a été déposée est déficiente, et il n'y a aucun gain pour les entreprises affectées, mais tout est à perdre.

720 Donc, au niveau du suivi des contaminants dans les élevages, selon nous, il est totalement inacceptable de réaliser un projet à moins de 2,5 kilomètres d'une zone d'élevage sans qu'aucun suivi des stocks ne soit réalisé avant, pendant et après les travaux.

Bien qu'il y ait un système de suivi de la qualité de la chair des mollusques en dehors des sites qui sont mis en place, nous jugeons que les stocks de pétoncles en élevage doivent aussi faire l'objet d'un suivi avant, pendant et après les travaux.

725 Le protocole de suivi proposé utilise des structures d'élevage minimisant l'exposition des  
pétoncles à des sources de contaminants. Les cages qui sont proposées dans le protocole de  
suivi des mollusques sont les cages qui sont situées sur l'image qui est en bas de la  
présentation. C'est des cages avec un maillage de 7 millimètres. Par contre, ça, on s'en sert  
730 pour la première année d'élevage, et les deux années subséquentes, c'est des mailles de 31  
millimètres; des pétoncles qui sont plus gros et qui filtrent plus.

Donc, ces pétoncles-là sont beaucoup plus exposés aux contaminants. L'échange d'eau  
se fait mieux dans ces cages-là, ça va permettre de croître plus rapidement.

735 Advenant le cas où l'ACIA demande des tests par rapport à la qualité des produits, voir s'il  
y a des contaminants, des choses comme ça, qui, qui va payer pour la facture pour ces tests-  
là? La question n'a pas été encore répondue. Est-ce que c'est à la charge de l'ACIA? C'est-tu  
aux producteurs? À ce que j'ai compris, ce n'est certainement pas à la charge des promoteurs  
ou de l'exécutant des travaux.

740 Les suivis qui ont été proposés par le promoteur mentionnent qu'ils ont besoin de  
pétoncles. Ça a été discuté après la réunion d'information. Par contre, on n'a pas eu d'autres  
nouvelles depuis. Je trouvais que c'était un fait que, si on veut commencer des suivis cette  
année, il faudrait que ça se mette en place assez rapidement.

745 Il n'y a aucune étude d'impact des contaminants sur la croissance et la mortalité des  
pétoncles. Certains travaux, dont je n'ai pas les sources – par contre j'ai lu, puis je crois que ça  
a été discuté lors de la réunion d'information –, mentionnent qu'au niveau de la moule, il y a des  
fortes mortalités qui peuvent être observées chez les jeunes individus en présence de  
750 contaminants.

Au niveau du pétoncle, il n'y a aucune information qu'on a pu trouver là-dessus. Par  
contre, généralement, le pétoncle est plus sensible que la moule.

755 Dans le cas où le projet irait de l'avant, il serait nécessaire de faire évaluer le taux de  
mortalité et de croissance par un organisme indépendant, que ça soit le MAPAQ ou MERINOV,  
dans l'étude d'élevage et dans les conditions d'élevage. Pas en dehors des sites puisque  
l'apport de nourriture diffère grandement dans une zone ouverte que dans un parc d'élevage.

760 Il est important de mentionner qu'il n'y a aucune corrélation entre les mortalités et le taux  
de croissance dans les sites, comme je vous disais; forte densité et pénurie de nourriture  
occasionnelle dans les parcs d'élevage comparé à un suivi qui est fait à l'extérieur des sites,  
puisque la nourriture est beaucoup plus abondante. Il y a plus de courant en dehors des sites.

765 Une remise en suspension des sédiments dans la baie pourrait influencer le  
phytoplancton, nourriture des pétoncles – c'est la production primaire de la baie –, et aussi le  
taux de filtration des pétoncles qui est ralenti lors d'une faible abondance de nourriture par  
rapport au niveau de matière en suspension qui est dans l'eau.

770 Au niveau des algues, il n'y a pas d'impact pour des contaminants sur les algues  
d'élevage qui sont connus, qui ont été mentionnés dans les informations ici. Certains travaux  
démontrent de forts taux de mortalité. Il a été révélé que les algues absorbent les contaminants,  
telles des éponges.

775 Fermes marines du Québec travaille présentement sur la mise à l'échelle commerciale de  
l'élevage de laminaires avec le Centre d'étude et de valorisation des algues marines, le CEVAM,  
et le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie, le CRSNG. En 2015 des algues  
seront en élevage dans la baie et les travaux pourraient influencer sur les résultats de la  
recherche.

780 Les algues sont élevées pour l'extraction de molécules. Des perturbations dans le milieu  
pourraient affecter la production de certaines de ces molécules ou rendre les algues produites  
impropres à la consommation. Parce que c'est deux marchés qui sont présentement en  
développement; les algues pour consommation humaine et aussi pour l'extraction de  
785 molécules.

Les travaux vont augmenter la turbidité de l'eau – ça, c'est un fait qui est connu – donc,  
influencer le taux de croissance des algues en diminuant l'apport de soleil et fausser les  
résultats des travaux de recherche.

790 Il n'y a aucune entente de responsabilité et de dédommagement qui est envisagée par le  
promoteur. En 2013, il est inconcevable de croire que le gouvernement pourrait détruire  
l'industrie et ne serait pas prêt à en assumer la responsabilité.

795 Dans le début des discussions avec Transports Canada, nous mentionnons qu'il est  
important d'avoir une entente de responsabilité du promoteur face aux problèmes et impacts  
que son projet pourrait occasionner aux élevages.

800 Selon le promoteur, il n'est pas nécessaire d'obtenir une telle entente puisqu'aucun  
problème ne surviendra. Les représentants du promoteur n'ont probablement jamais observé  
les effets dévastateurs d'un ouragan déferlant sur les côtes gaspésiennes à l'automne ou d'une  
bonne tempête couplée avec une grande marée. En mer, rien n'est prévisible. Mieux vaut  
prévenir que guérir! Nos entreprises ne pourront probablement pas guérir advenant un  
805 problème.

810 La responsabilité et le fardeau de la preuve aux entreprises affectées en cas d'impact. Combien coûterait et combien de temps durerait une poursuite face à un entrepreneur ayant les reins assez solides financièrement pour réaliser des travaux d'une telle envergure ou contre le gouvernement fédéral? Est-ce que nos entreprises, en plus d'absorber d'immenses pertes, auraient les moyens d'intenter des recours en justice? La réponse est non.

815 Il est donc important de mettre en place un programme de suivi des mortalités, de la croissance, des opérations et des inventaires par une tierce partie. Il doit y avoir une entente préalable aux travaux qui permettrait de dédommager très rapidement les entreprises touchées par les impacts du projet. Est-ce qu'en plus de subir une augmentation des coûts de production, les entreprises doivent, en plus, mettre en place un projet de suivi à leurs frais?

820 Il n'y a aucune garantie que la poursuite des activités au quai et au parc maricole se fera sans problème. Une rencontre devait avoir lieu afin de présenter les mesures de mitigation et des informations sur le déroulement des opérations et les contraintes auxquelles nous aurions à faire face. Cette rencontre n'a pas encore eu lieu.

825 Perdre des journées de travail en mer aurait de graves impacts sur nos élevages. Le nettoyage, le prix et les récoltes pourraient être affectés, influençant nos apports de revenus ou la croissance et la mortalité des pétoncles. La saison est déjà bien occupée et le mauvais temps affectant souvent nos opérations, nous ne pouvons nous permettre de perdre aucune journée de travail en mer, ni d'être ralentis dans nos opérations à quai ou au parc maricole situé juste en bordure des travaux.

830 Serions-nous compensés si les opérations à quai nécessitaient du surtemps ou des opérations en mer seraient annulées en raison des travaux? Est-ce que notre espace à quai est garanti lors des travaux?

835 Je vous présente à gauche une image de notre bateau. Au milieu, c'est une cage qui n'a pas été nettoyée. Lorsqu'on a fait l'acquisition de notre bateau, on a eu des délais dans nos travaux, puis on n'a pas eu le temps de nettoyer une série de cages. Donc, ça vous démontre l'impact d'une perte de temps sur les travaux. Disons que les pétoncles qui étaient dans cette série de cages là ont eu un plus fort taux de mortalité et bien moins grand taux de croissance.

840 Donc, en bas, je vous ai mis une image d'une cage qui avait été nettoyée selon le cycle normal, puis on voit bien la différence de biosalissures sur les cages.

845 Au niveau de la mauvaise publicité pour nos produits, il n'y a aucune aide prévue pour rétablir l'image et l'innocuité de la qualité de nos produits. Bien que nous tentions de limiter la publicité négative suscitée par ce projet sur nos produits, le caractère public de cette commission fait en sorte que les journalistes interprètent déjà nos questionnements et concluent

que le projet pourrait contaminer nos stocks. Nos clients et partenaires financiers nous posent déjà cette question.

850 Advenant un incident, aucune aide n'est prévue pour réaliser une campagne de publicité servant à redorer l'image de la qualité et de l'innocuité de nos produits. Une telle clause devrait être négociée avant le début des travaux. Qu'arriverait-il si un déversement de BPC était publicisé? L'image projetée pourrait être que la baie sera envahie de BPC, même si nos produits n'étaient pas du tout contaminés. Combien paieraient-ils pour nos produits advenant ce cas? Et est-ce que la demande serait toujours là?

855 Une image prend des années à se construire, mais seulement quelques secondes à se détruire.

860 Au niveau de l'étude de courantométrie que nous jugeons déficiente. Nous jugeons que l'étude de courantométrie réalisée par le promoteur est déficiente, car elle utilise de vieilles données prélevées ici et là. Les gens qui ont l'expérience du terrain savent très bien que les courants forment un courant giratoire dans la baie, que la couche d'eau douce peut se déplacer en sens inverse, que la couche d'eau salée et la couche d'eau douce peuvent se déplacer dans des directions opposées. Il est impossible de prévoir comment se déplacera une particule en suspension dans la baie. Les courants pourraient être plus puissants que ce qui est démontré dans l'étude, particulièrement à l'automne.

865 Une étude de dispersion de surface réalisée au quai par une pétrolière a démontré que les particules en surface se propageaient très rapidement dans les sites d'élevage, ce qui est contraire à la simulation que nous avons vue. Nous demandons d'effectuer une vraie étude de courantométrie en 3D telle que proposée par monsieur Vladimir Koutitonsky à Transports Canada en 2009 et qui n'a pas été réalisée.

870 Une étude de dispersion de surface réalisée au quai par une pétrolière a démontré que les particules en surface se propageaient très rapidement dans les sites d'élevage, ce qui est contraire à la simulation que nous avons vue. Nous demandons d'effectuer une vraie étude de courantométrie en 3D telle que proposée par monsieur Vladimir Koutitonsky à Transports Canada en 2009 et qui n'a pas été réalisée.

875 Nous avons eu la proposition de monsieur Vladimir Koutitonsky et nous serions prêts à vous la déposer à la commission pour que vous en preniez note. Nous jugeons que cette étude semble être très complète et nécessite la prise de nouvelles données de courantométrie pour être élaborée. Et c'est un maillage relativement fin, donc très précis, et en 3 dimensions. Donc, plusieurs couches et plusieurs types de sédimentation, de granulométrie.

880 Il n'y a aucun gain pour les entreprises affectées, mais tout est à perdre. La contention en cellule dans un nouveau quai permettrait de faire ce projet un modèle de développement ou de restauration durables. Cela permettrait d'éviter les futurs conflits d'usages au quai commercial de Transport Canada, de doter l'industrie de la mariculture et des pêches d'un endroit adapté à leurs activités, d'accroître l'espace futur de quayage et d'avoir une nouvelle plateforme de développement économique et touristique.

885



890 Bien que l'argument de Transports Canada de ne plus avoir la responsabilité de ce sédiment soit plausible, nous jugeons que les résidus en place seraient tellement importants par la suite que cet argument est non valable, surtout que des tonnes de produits contaminés pourraient avoir été coulés dans le béton du quai commercial à Transports Canada à Sandy Beach, selon les oui-dire, lors de sa construction.

895 Vont-ils remédier à ce problème en décontaminant et en reconstruisant ce quai? Que feront-ils à Sandy Beach du reste des contaminants qui sont toujours sous leur responsabilité, puisqu'une infime partie de la zone contaminée va être décontaminée? Puis on apprenait, lors de la séance d'information, que le projet pourrait être revu à la baisse en fonction des coûts.

900 Membres de la commission, nous jugeons que l'esprit du BAPE est d'analyser un projet et ses impacts, de déterminer des moyens de mitigation et d'atténuation des impacts, et de permettre aux citoyens de se prononcer sur le projet.

905 Nous jugeons que le promoteur, en n'ayant pas de projet défini, n'était pas prêt à répondre aux questions. Le promoteur devrait arrêter son choix sur un projet et venir le présenter.

910 Présentement, les citoyens ne disposent pas des informations pertinentes et ne sont donc pas en mesure d'analyser les cinq options qui sont très vagues, ni de les questionner. Un document final du projet devrait donc être réalisé.

915 Présentement, l'accumulation des recommandations, modifications, questions reçues de la commission crée une confusion et nous ignorons totalement ce qui sera finalement retenu et réalisé.

920 La stratégie du promoteur de soumettre un projet de très grande envergure au départ ne permet nullement aux citoyens d'avoir un aperçu des impacts, puisque chaque option présente des impacts environnementaux et économiques différents. Il serait donc primordial de les définir et de les analyser de manière précise. Nous suggérons que le promoteur définisse mieux son projet, qu'il soit abrégé en une seule et unique proposition et, par la suite, qu'il revienne la présenter.

925 Que ce soit l'entrepreneur sélectionné qui vienne présenter le projet définitif devant cette commission et non pas en cinq hypothèses de travail, tel que déjà présenté.

Merci de nous avoir écoutés.

**LE PRÉSIDENT :**

930           Merci beaucoup, Monsieur Hébert. Dans votre intervention, donc, vous abordez plusieurs aspects. Mon collègue et moi, on va se partager un peu les questions à partir de ça. Mais je vous amène un peu au début de votre présentation, quand vous soulevez la nécessité d'un suivi des contaminants susceptibles d'affecter les élevages.

935           Au moment où on se parle, dans le cadre de votre activité régulière, qu'est-ce que vous faites pour suivre ou contrôler, non seulement la qualité des élevages, mais de l'eau qui circule, sachant qu'il peut y avoir potentiellement plusieurs facteurs qui font varier les conditions dans la baie de Gaspé, dans le havre de Gaspé?

940           **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

          En fait, on travaille avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur le programme PCSM, Programme canadien de salubrité des mollusques.

945           On a quand même beaucoup de choses à faire dans une semaine pour se conformer et avoir le droit de récolter, c'est-à-dire de faire des tests de toxines à chaque lundi, qu'on envoie à un laboratoire à Montréal. On a les résultats le mercredi, jeudi ou vendredi, dépendant des semaines puis de l'occupation du laboratoire à Montréal. Et Environnement Canada nous demande de faire des tests pour les coliformes fécaux avant d'ouvrir la zone à la récolte.

950           Par contre, au niveau des contaminants chimiques ou autres que ceux qui sont naturels ou émis par l'homme, c'est-à-dire les coliformes fécaux, on n'a pas de suivis qui sont demandés.

955           **LE PRÉSIDENT :**

          Mais parce que vous me voyez quand même venir. Le projet qu'on a sous les yeux, quels sont les aspects qui, disons, échapperaient aux procédures normales que vous suivez en ce moment ou qui risqueraient de l'alourdir ou d'avoir un impact sur...

960           **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

965           Bien, en fait, il n'y a aucun des contaminants qui pourraient être rejetés qui sont testés en ce moment. Puis déjà là, nous autres, c'est un fardeau assez important pour les entreprises de participer à tout cet échantillonnage-là. C'est quand même du va-et-vient avec le bateau. MERINOV fait son possible pour nous aider avec des moyens limités aussi.

970 Par contre, en aquaculture, l'argent ne pleut pas. Donc, souvent, ça revient à la  
responsabilité de l'entreprise de faire les suivis qui sont demandés. Pour l'instant, on nous  
demande deux suivis puis c'est bien amplement pour nous autres. Si on devait envoyer d'autres  
pétoncles pour d'autres suivis, on se conformerait, par contre ce n'est pas quelque chose que...  
c'est des choses qui demandent du temps, qui sont des coûts pour l'entreprise, puis en plus,  
975 des pertes, parce qu'il faut fournir des pétoncles à chaque fois, puis ça ne nous est pas repayé,  
ça.

**LE PRÉSIDENT :**

980 Est-ce que vous avez eu jusqu'à maintenant, je comprends que votre entreprise est  
relativement jeune, mais des situations qui donnaient des indications de contamination  
occasionnelle ou de conditions qui pourraient mettre en difficulté, à certains moments, vos  
élevages?

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

985 Ah, ça arrive à chaque année. Ça fait depuis 2007 qu'on a des stocks dans la baie de  
Gaspé. Des fois, il y a des épisodes de coliformes fécaux. Par contre, la Ville a mis quand  
même beaucoup d'argent, la Ville de Gaspé a mis beaucoup d'argent pour avoir des détecteurs  
de débordement. Donc, maintenant, quand il y a un débordement, il y a une simulation qui est  
990 faite par Transports Canada, à savoir est-ce que ça va avoir un impact sur les sites d'élevage?  
En fonction de la durée et du débit du débordement, bien ils décident s'ils ferment ou ils laissent  
la zone ouverte.

995 Au niveau des toxines, je n'ai pas les résultats de cette semaine. Par contre, la baie  
risque de fermer cette semaine ou la semaine prochaine à cause qu'il y a des toxines amenées  
par les algues. On parle, au niveau des coliformes, ça prend environ 48 heures à les  
décontaminer. Par contre, la baie est fermée, mais s'il y en avait, puis on voulait faire un  
programme de décontamination aux coliformes, ça prendrait environ 48 heures, en viviers, à les  
décontaminer.

1000 Au niveau des toxines, c'est un peu plus long. Par contre, notre entreprise a mis en place  
des moyens de mitigation. On a fait accréditer des bassins dans l'écloserie à Newport. Donc, là  
on savait que la baie, comme à chaque année à partir de la mi-juin jusqu'à la mi-juillet, en  
général il y a des toxines. Donc, la baie ferme à la récolte. Pour ne pas perdre notre marché et  
1005 nos clients, on a fait accréditer nos viviers par l'Agence canadienne d'inspection des aliments,  
afin de pouvoir stocker des pétoncles vivants là, avant qu'ils soient contaminés et que la baie  
ferme.

1010 Donc, la dernière semaine, on a rempli nos viviers à Newport. Puis là, bien, si la baie ferme, bien on est tranquille, parce qu'on peut continuer à vendre des pétoncles.

1015 Par contre, au niveau des contaminations chimiques, je ne le sais pas combien de temps ça peut prendre à se décontaminer. Est-ce que ça reste? Est-ce que ça ne reste par dans le pétoncle? Je ne pourrais pas dire. Je n'ai pas trouvé l'information vraiment précise à ce sujet. Et d'ailleurs, semblerait-il – je n'ai pas vérifié la semaine passée, mais ça n'avait pas encore été déposé – il semble ne pas y avoir de normes par rapport aux contaminants dans les mollusques, les contaminants qu'on parle. La dame de Santé Canada semblait dire qu'il n'y avait pas de normes.

1020 Donc, on est capable de prévenir pour des quantités, des volumes quand même importants, mais pas pour le site au complet.

**LE PRÉSIDENT :**

1025 Une dernière petite question avant de passer la parole à mon collègue. Vous dites que vous ressentez déjà des impacts négatifs du projet, ne serait-ce que du fait qu'il y a une audience là-dessus. Soit qu'on vous pose des questions du côté de votre clientèle ou que La Presse aurait fait écho à la tenue des audiences comme étant un indicateur de quelque chose qui pourrait être négatif. Est-ce que je comprends bien ce que vous dites?

1030 **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1035 Bien non, c'est bien interprété. Après la réunion d'information, les journalistes voulaient nous parler. J'étais très réticent à la faire, puisque nous autres on considère qu'on marche sur des œufs à la commission, ici. Ce n'est pas très, très intéressant pour des entreprises qui élèvent des mollusques filtreurs dans un milieu qui est potentiellement contaminé. En fait, on le sait que le milieu en ce moment n'est pas contaminé. Par contre, s'il y a des travaux, on ne le sait pas les impacts que ça peut avoir.

1040 Puis moi, ma crainte n'est pas tant que ça par rapport à l'exécution des travaux sur une base quotidienne, mais sur des cas de force majeure. J'ai parlé à la réunion d'information de mégabarge qui pourrait virer. On tape « mégabarge » ou « barge » sur internet, on va voir la vidéo puis il y en a plein en train de couler. Ça fait que ce n'est pas insubmersible, une barge.

1045 Ou comme je disais, dans le protocole de suivi qui a été présenté, on parle de faire une corrélation entre la turbidité de l'eau et le taux de contamination dans les échantillons d'eau, puis après ça, on va se baser là-dessus. Par contre, si cet échantillonnage-là est fait à un certain moment où que la turbidité de l'eau dans la baie de Gaspé est très élevée, puis ça démontre qu'il n'y a aucun contaminant dans l'eau, et que, bien, le lendemain il y a plein de

1050

contaminants qui s'échappent du site, mais que la turbidité de base de la baie de Gaspé aurait descendu, l'eau est quasiment limpide à cette période de l'année. Bon, bien, les résultats ne peuvent pas être mis en corrélation, et donc, il pourrait peut-être y avoir une contamination sur nos sites.

1055

Ce n'est pas évident, pour une entreprise en démarrage, d'avoir une telle publicité négative. On parle d'aliments et de contaminants, ça ne va pas ensemble.

**LE PRÉSIDENT :**

1060

Non, d'accord. Ça, on vous entend là-dessus. Au moins, on peut se dire, au moment où on se parle, les travaux ne sont pas commencés, puis mettons que ce n'est pas quelque chose qui va commencer dans les semaines qui s'en viennent, alors...

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1065

Non, mais contaminants et nourriture...

**LE PRÉSIDENT :**

1070

Ce n'est pas évident.

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1075

Ce n'est pas tout le monde qui était au courant qu'il y avait des contaminants dans la baie, puis est-ce que ça peut se rendre dans vos produits en ce moment? Non. Est-ce que la question se pose? Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1080

Très bien. Monsieur Haemmerli.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1085

Bien, en fait, en répondant aux questions de mon collègue vous avez couvert les miennes aussi. Je pense qu'on a noté à peu près les mêmes choses. Il y a par exemple une référence que j'aimerais bien que vous nous donniez, c'est celle de l'étude de dispersion par une pétrolière à laquelle...

1090

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1095 En fait, lors de la réunion d'information, il y avait quelqu'un qui était là avec qui on est allé prendre une bière après, qui travaillait pour une pétrolière et qui nous a expliqué qu'il avait fait ces tests-là. Et je crois que monsieur Dufresne aussi...

**LE PRÉSIDENT :**

1100 De toute façon, on recevra monsieur Dufresne tout à l'heure. Alors, s'il y a des choses à nous dire, on pourra...

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1105 Par contre, d'après moi, c'est Ultramar ou une des deux entreprises qui font... j'imagine que Transports Canada ou un autre organisme leur demande de faire des tests de dispersion occasionnellement ou avant de faire des gros transbordements de pétrole, mais ça m'a été raconté.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1110 D'accord. En tout cas, si vous en entendez parler ou si vous voulez...

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1115 Je vais essayer de trouver.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1120 ... partir à la pêche, pour utiliser du vocabulaire de circonstance, ça nous aiderait. Autre question : qui fait les simulations quand il y a des déversements?

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1125 C'est Environnement Canada.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1130 Ah! O.K. C'est parce que vous avez mentionné Transports Canada. Je voulais juste être sûr.

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

Ah, pardon.

1135

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ça, ça arrive, c'est de quel ordre, ça? Je sais que c'est moins fréquent que c'était, là, mais...

1140

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

Ah, ça peut être sur une base hebdomadaire, une fois par semaine, une fois par deux semaines. Ça dépend des périodes. Vous savez, au printemps puis à l'automne, il y a beaucoup plus de pluie, donc plus de débordements. Les rivières sont en crue, la fonte des neiges. Ce n'est pas nécessairement des débordements du système sanitaire, c'est plus des autres surfaces qui font surcharger le système, puis à un moment donné, bien, ce n'est plus capable d'en prendre.

1145

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Puis là, les coliformes sont analysés dans l'eau, mais aussi dans vos produits ou juste dans l'eau?

1150

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

Environnement Canada donne à contrat, je crois, à MERINOV, d'aller échantillonner l'eau en surface. Par contre, les entreprises, nous, on doit fournir des échantillons à nos frais et faire faire les analyses à nos frais dans un laboratoire dans la région de Québec. Avant on faisait ça à Rivière-aux-Renards.

1155

1160

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ah oui? Pour décider si vous allez en épuration ou pas, c'est ça? Ou on ferme, point?

1165

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

On n'a pas de système d'épuration; c'est ouvert ou fermé pour l'instant.

1170

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

O.K.

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1175 C'est très, très difficile de vendre les mollusques avec tous les systèmes de contrôle qui existent. Soyez garantis que quand vous mangez du pétoncle ou de la moule de la baie de Gaspé, ils sont en parfaite santé et innocuité est garanties parce qu'il y a des batteries de tests qui sont faits avant la commercialisation.

1180 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Bien, c'est parce qu'on avait eu connaissance de certains rapports de la SODIM, notamment sur des essais de différents systèmes, puis je voulais simplement savoir s'ils étaient en opération. Là, vous me dites : c'est ouvert ou fermé.

1185 **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1190 En fait, une entreprise qui opérait par le passé dans la baie de Gaspé, qui était basée à Rivière-aux-Renard, avait un système d'épuration et avait une usine. Ils achetaient des moules, que ça soit de Carleton ou de la baie de Gaspé et ils avaient un système d'épuration. Par contre, cette entreprise-là n'opère plus. Et c'est eux aussi, une de leur filiale, qui avaient le laboratoire d'analyses des chairs qui a fermé l'hiver passé. Donc, maintenant, il faut envoyer ça dans des... parce que ça prend des laboratoires accrédités. On ne peut pas faire ça sur le coin de la table chez nous, là. Donc, on doit envoyer ça à... je crois qu'il reste trois laboratoires accrédités au Québec.

1200 Et j'en viens à un petit questionnement là-dessus. Dans l'échantillonnage des chairs, au niveau, en fait, des contaminants, on n'a toujours pas eu la réponse non plus combien de temps ça prendrait de délai avant d'avoir le résultat des analyses. Est-ce que c'est deux jours, trois, quatre jours avant de se rendre compte que ça peut avoir un impact sur nos sites d'élevage? Puisque juste envoyer les échantillons, nous autres, on en a fait à chaque semaine, on sait que ça prend un minimum de 12 heures se rendre. Donc, par le temps qu'on envoie l'échantillon, le lab est fermé, les gens doivent aller... le moyen le plus rapide de transport en Gaspésie, c'est l'autobus. Donc, c'est un minimum de 48 heures avant d'avoir des résultats si les échantillons doivent sortir de la région.

1205 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1210 D'accord. Une question d'un tout autre ordre. Dans la documentation déposée en première partie, il y a une histoire du projet avant 2005? Dans laquelle il y avait une certaine concertation, notamment avec le Comité de concertation de la Baie-de-Gaspé, des participants, et cetera, mais bon. Puis il y a l'époque, après, où vous, vous arrivez, vous vous inscrivez dans le portrait. Est-ce que d'après vous, il est possible de recréer cette concertation-là ou de recréer



1215 la dynamique qu'il y avait au début du projet? Si vous avez eu le temps de jeter un œil au document.

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1220 Pour ma part, le comité de concertation a été mis en place parce qu'au départ, la mariculture était un peu mal vue. Les gens avaient des craintes qu'on vienne barrer les espaces de navigation, que ça soit touristique ou les voies commerciales, ça fait que tu sais, l'eau est à tout le monde, mais elle n'est à personne, donc le comité de concertation servait à établir des zones dans lesquelles la mariculture était possible, définir où chacune des activités se faisait.

1225 La mariculture ayant, disons, connu des années difficiles dernièrement, le comité de concertation auquel j'ai assisté une fois, je crois, en 2007, je me demande s'il est encore en place ou, s'il est encore en place, ce n'est pas très, très souvent que les gens se rencontrent. Il y avait beaucoup d'intervenants puis peut-être que la nécessité de ce comité-là, vu que les craintes anticipées au départ se sont dissipées, peut-être que les gens ont décidé de mettre un  
1230 peu moins d'emphase dessus. Est-ce que ça serait pertinent, dans le cas de ces travaux-là? Peut-être.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1235 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1240 C'est à votre tour, mon cher collègue, d'avoir empiété sur la question que je voulais poser et je vous en remercie beaucoup. C'est parce que je veux ramener monsieur Hébert à la conclusion de sa présentation. C'est bon, là. C'est bon ce qu'on fait.

1245 Vous dites, en fait, que le projet devrait être revu et ramené à une solution, une proposition qui, elle, de nouveau, passerait par un processus auquel les citoyens seraient conviés, si je vous entends, là. Si je lis :

*« Nous suggérons que le promoteur définisse mieux son projet, qu'il soit abrégé en une seule et unique proposition et par la suite qu'il revienne le présenter. »*

1250 Donc, c'est ce que vous mettez de l'avant comme voie préférée pour l'avenir?

1255 **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

Oui. Bien, en fait, comment aurais-je pu venir vous parler des problèmes économiques, des impacts environnementaux de cinq choses en 15 minutes? Comment puis-je me renseigner sur les différentes méthodes de dragage et tout connaître? Dépendant du moyen de transport, que ça soit par l'eau ou par le bateau, les impacts sont différents. Que ça soit une drague mécanique ou hydraulique, les impacts sont différents, les moyens d'atténuation sont différents à mettre en place. Puis je ne vois pas comment de simples citoyens peuvent se prononcer sur autant d'hypothèses.

1260  
1265 J'ai participé aux deux réunions d'information, j'ai réussi à poser quand même plusieurs questions. Par contre, ça a pris beaucoup de mon temps et malgré tout, je crois que j'ai posé sept questions. C'est très difficile de questionner cinq approches différentes et d'émettre des opinions et des commentaires et de trouver l'information sur ces cinq méthodes-là.

1270 Alors, moi, ce que je propose c'est de définir c'est quoi exactement le projet qui soit fait. Et si Transports Canada veut continuer dans la voie qu'ils ont choisie, d'avoir plusieurs hypothèses pour laisser le libre arbitre aux entreprises de choisir la méthode qu'ils veulent faire, bien, qu'ils proposent leur devis et que l'entrepreneur qui remporte la soumission crée son projet, qu'il nous le présente. Et à ce moment-là, on va pouvoir commenter sur les différents impacts, que ça soit environnemental, économique, puis c'est quoi les mesures de mitigation.

1275 Mais là, on dirait que peu importe ce qu'on dit : « Bien, peut-être que ça ne sera pas. » Ça fait qu'on ne s'attarde pas sur le sujet tant que ça.

1280 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais est-ce que je me trompe en disant qu'il y a quand même une ouverture dans vos propos sur une collaboration pour évaluer quelque chose qui serait plus précis?

1285 **M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

Bien, certainement. Moi, j'ai comme l'impression que, d'une manière ou d'une autre, le projet semble vouloir aller de l'avant. Et c'est mon impression. Est-ce que je suis pour ou contre le projet? Je suis un peu mitigé là-dedans. Comme disait la dame avant, c'est louable de vouloir décontaminer. Par contre, je me pose la question : est-ce que c'est correct de décontaminer juste un quart? On a vu que la contamination allait loin. C'est beaucoup de choses.

1290  
1295 Par contre, si le projet est présenté, c'est précis, on voit tous c'est quoi les mesures qui sont mises en place pour l'option qui est choisie puis que je peux me faire une idée claire sur c'est quoi les impacts pour mon entreprise.

**LE PRÉSIDENT :**

1300 Mais je reviens aussi à la question de mon collègue. Est-ce que vous croyez qu'un mécanisme qui reprendrait, je ne sais pas, une forme de collaboration ou d'échange plus régulier avec l'ensemble des intéressés pourrait contribuer à mieux définir le projet et à résoudre, en quelque sorte, les questions qui persistent? Ou si vous attendez que toutes les réponses viennent du promoteur?

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1305 Je ne crois pas que toutes les réponses vont venir du promoteur. Ça, c'est garanti. Présentement, on est un peu représenté par différents ministères, notre entreprise. Le MAPAQ est intervenu, différents autres ministères avec qui on travaille, l'Agence canadienne était là. Pour avoir travaillé beaucoup avec des fonctionnaires au cours des six dernières années, 1310 souvent les gens ont des opinions. Par contre, est-ce que c'est la position du ministère? Est-ce que les gens s'expriment tout le temps? Est-ce qu'ils ont le pouvoir de s'exprimer puis de dire vraiment leurs opinions? Est-ce que les gens qui tentent de nous aider là-dedans le font autant qu'ils peuvent et le voudraient? Ça, j'ai la forte certitude que ce n'est pas le cas, puisqu'il y a des lignes directrices d'un ministère et que, bien, ce sont des simples fonctionnaires qui ne peuvent 1315 émettre autant d'opinions qu'ils le voudraient, puisqu'il y a une ligne de ministère à conserver.

**LE PRÉSIDENT :**

1320 Mais est-ce que vous voyez, est-ce que vous auriez, vous-même, votre place, vous ou vos collègues ou les entreprises et ceux qui s'intéressent à la mariculture, si vous aviez une place à ces échanges réguliers là? Est-ce que vous croyez que ça peut être utile?

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1325 Ah, ça serait très utile. Juste de nous avoir consultés pour faire le protocole d'échantillonnage, en partant on aurait pu émettre des réticences à dire : « Bien, ce n'est pas les structures qui, selon nous, peuvent être le plus impactées. Il faudrait peut-être surveiller tel, tel et tel point. »

1330 Par contre, depuis le début, ce projet-là, on dirait que ça va tout croche. On dira que ce n'est pas le même projet, par contre il y a eu la destruction, décontamination du quai de petits bateaux qui était adjacent à ce quai-là. Et ça a été fait la pelle, dans l'eau, les sédiments partout. Aucun test avant ni pendant ni après sur nos organismes. Ça s'est rendu jusqu'où? C'est dans la zone la pire que ça a été fait, et ça a été fait... le gars est arrivé un jeudi, il dit : « Je peux-tu 1335 m'installer sur le coin de ton terrain? » C'était très, très, très mal organisé, selon nous. Et nous autres ça a mal commencé, je vous dirais, toute cette procédure-là qui se fait autour du quai. On

n'était pas consulté, puis encore là, dans les différents processus qui ont été suivis, les entreprises n'ont pas été consultées.

1340

Mais il faut aussi savoir qu'on n'est pas des entreprises immenses. Je ne peux pas déléguer trois personnes sur des comités ou participer à des comités à chaque semaine. Donc, il y a un juste milieu. Tu peux être représenté par différents intervenants et d'être aussi consulté à travers pour qu'on puisse émettre notre... mais on ne peut pas s'embarquer sur des comités interminables. Parce qu'à un moment donné, on ne s'occupe plus de nos entreprises, on fait juste gérer des comités. Parce que ce n'est pas le seul sur lequel on nous demande de participer.

1345

**LE PRÉSIDENT :**

1350

D'accord, ça va. D'autres questions, Monsieur Haemmerli? Merci beaucoup, Monsieur Hébert.

**M. JEAN-PHILIPPE HÉBERT :**

1355

Monsieur beaucoup, Messieurs les commissaires.

---

### TABLE MARICOLE DU QUÉBEC

1360

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appelle maintenant, madame Sophie Fortier pour la Table maricole du Québec. Bonsoir, Madame Fortier.

1365

**Mme SOPHIE FORTIER :**

Bonsoir. Je m'excuse, je prends deux secondes pour ouvrir une présentation qu'on a préparée pour agrémenter en même temps notre discours et puis je me permets...

1370

**LE PRÉSIDENT :**

Avec musique comme aux Îles-de-la-Madeleine ou pas vraiment? Non?

1375 **Mme SOPHIE FORTIER :**

Non, je n'ai pas amené mes musiciens. Mais ça me permet aussi en même temps de vous dire que j'ai, dans un objectif de bien faire les choses, j'ai remis aujourd'hui, à 16 h, une version sans coquille du mémoire qui vous a été déposé. Il y avait des fois des « de de » puis des choses qui étaient un peu difficiles à comprendre, parce qu'il avait été mal tourné.

1380  
1385 Mais avant de commencer, je voudrais simplement revenir sur une question qui fait un peu référence à ma conclusion. Donc, vous parliez d'interruption d'un à l'autre, moi, ma conclusion était un peu une espèce de réflexion d'un article – je ne sais pas comment mettre ma diapo à l'écran.

**LE PRÉSIDENT :**

1390 Non, non, c'est rendu.

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1395 Parfait. Donc, c'est un peu... des fois, les informations se transmettent comme des traînées de poudre. C'était sur internet, ça, un article de 2011 où ils associaient justement « *Des coquillages à la sauce aux métaux lourds* ». C'était le titre. Puis ça m'a beaucoup marquée parce que déjà, on avait un beau drapeau de pirates avec des ustensiles, qui témoignait un peu de quelque chose de nocif.

1400 Puis vous demandiez tantôt : est-ce qu'un regroupement de citoyens pourrait être efficace pour que le projet devienne meilleur? Puis moi, je ne suis pas certaine de ça. Parce que je me dis que peut-être, la bonne réponse, elle n'existe peut-être pas parce qu'il faut peut-être répondre oui à un projet comme ça, absolument. Puis c'est ça qui m'effraie.

1405 Et c'est bien humblement qu'à titre de représentante de la Table maricole, aujourd'hui, je viens vous présenter notre opinion sur le projet. C'est une opinion craintive par peur que le oui soit une obligation.

1410 J'ai déjà travaillé à faire des évaluations environnementales et c'était souvent mon propre patron qui était le promoteur. Et, bien souvent, le mandat c'était : « Voici le projet. Sophie organise-toi pour que ça marche. » Ce n'est pas facile à porter.

**LE PRÉSIDENT :**

1415 Je vais quand même vous demander de tenir compte du fait que la commission a lu votre mémoire que vous avez eu la gentillesse de nous faire parvenir y a quelques jours.

**Mme SOPHIE FORTIER :**

Oui.

1420

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, je voudrais quand même que vous ramassiez votre présentation dans un maximum de 15 minutes, qu'on puisse vous poser des questions.

1425

**Mme SOPHIE FORTIER :**

Il n'y a pas de problème, c'est prévu comme ça. Inquiétez-vous pas.

1430

**LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Alors, on vous écoute.

1435

**Mme SOPHIE FORTIER :**

Donc, l'esprit de la présentation c'est vraiment cultiver la mer dans la baie de Gaspé. On veut un produit sain dans une eau saine.

1440

Puis en deux secondes, la Table maricole c'est quoi? Bien, c'est une table filière qui regroupe des acteurs intéressés par la mariculture, dont le Regroupement des mariculteurs du Québec, la Société de développement de l'industrie maricole, l'Association québécoise de commercialisation des poissons et des fruits de mer, l'Association québécoise de l'industrie de la pêche puis aussi le Centre d'innovation d'aquaculture, et aussi des ministères.

1445

Et je voudrais donner une note. C'est que dans le fond, les ministères fédéraux et provinciaux qui siègent à la table ont eu déjà à se prononcer sur les questions qui touchent leur propre juridiction quant au projet. Donc, le présent mémoire ne les engage pas. J'ai cependant joint au document qu'on a donné la semaine dernière au BAPE, une lettre de soutien qui provient du ministère des Pêches et des Océans, donc qui a été jointe.

1450

Globalement, dans le fond, ce qu'on veut présenter c'est les préoccupations qui touchent les mariculteurs qui sont actifs dans la baie, mais aussi de façon générale, parce que deux sur une vingtaine, c'est énorme. On veut présenter, dans le fond, des soucis de développement sain de l'industrie maricole.

1455

Juste pour faire un topo. L'industrie maricole, dans le mémoire, je le définis très longuement, mais c'est dans le fond la production d'organismes en mer. Et donc, la différence

1460 entre un prélèvement et l'activité de récolte demande beaucoup, beaucoup d'investissement par rapport à la ressource : en temps, en argent, en risque, et cetera. Et contrairement aux agriculteurs qui ont une ressource terrienne sur un territoire qui leur est propre, les mariculteurs travaillent en mer, donc dans un espace où ils cultivent, mais dans un espace qui n'est plus ou moins jamais le leur.

1465 Ça fait une trentaine d'années, au Québec, que la mariculture se débat et que... je dirais qu'en 1995, on a eu un premier plan stratégique sectoriel pour essayer de structurer le tout.

1470 Comme je le disais, c'est une vingtaine d'entreprises maricoles – en 2011, il y en avait 26 – à peu près une centaine d'emplois, et on fait de la conchyliculture au Québec, c'est-à-dire principalement de la moule et du pétoncle, dans tous les endroits où vous voyez des cercles roses et des carrés bleus.

1475 Et ce qui est préoccupant, c'est que présentement, bien, la majeure partie de ces entreprises-là, même si elles sont réparties le long du Saint-Laurent, on les retrouve surtout aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie, dont beaucoup dans la baie de Gaspé.

1480 Deux entreprises importantes : la première vous a été présentée, dans le fond, précédemment, il s'agit des Fermes marines de Gaspé. On a aussi Moules de Gaspé qui concentre ses activités sur la production de la moule bleue dans la baie de Gaspé, qui fait aussi des diversifications d'activités avec le pétoncle géant et de l'huître.

1485 On a les installations terrestres qui sont encerclées légèrement sur la photo que je vous présente. On voit que ces installations terrestres là sont toutes collées sur les infrastructures du quai et aussi sur le terrain qui serait potentiellement utilisé par Transports Canada.

1490 On voit, sur la carte actuelle, les différents sites qui sont actuellement en action. En 2015, lors de la réalisation des travaux, les deux entreprises actives vont être en pleine production commerciale. Puis, bien entendu, tout risque lié à la remise en suspension de matériaux lourds viendra affecter directement la rentabilité déjà précaire des entreprises aquacoles de cette zone-là. C'est pour cette raison-là qu'on pense que tous les efforts doivent être mis en place pour minimiser les risques de l'activité de dragage qui est prévue dans le projet.

1495 Je me permets de réitérer le fait qu'il y a une problématique propre aux mollusques, qui est que ces mollusques-là filtrent l'eau, et donc retiennent des produits toxiques qui peuvent être des indicateurs privilégiés de pollution marine, mais qu'on ne souhaite pas qu'ils le deviennent dans le cas présent.

Les trois types de contaminants qui s'y accumulent, on les a abordés un peu tantôt; bien entendu, les résidus chimiques sont pour nous les plus préoccupants, parce qu'on connaît peu leur impact, puis on ne sait pas trop comment les organismes vont les assimiler.

1500 Pour établir la manière dont on voulait réfléchir à la question du projet, on s'est principalement basé sur les critères de sélection que Transports Canada avait présentés à l'audience. On a regardé tous ceux qui étaient d'importance essentielle, élevée et quelques d'importance moyenne. C'est là-dessus que j'aimerais ça attirer votre attention.

1505 D'abord, on pense au gain environnemental dont Transports Canada fait mention, comme quoi c'est un caractère très important. On comprend bien la définition du promoteur concernant le critère « Caractère définitif de l'option », puis l'importance accordée à ce critère-là. On pense cependant que ça empêche, cette définition-là, certaines options qui permettraient de faire l'aménagement du vieux en intégrant ou en isolant simplement les sédiments contaminés sur place ou à proximité.

1510 En ce sens-là, on croit que c'est à craindre que les sédiments ne soient que retirés du lieu pour être enfouis en milieu terrestre, puis qu'ainsi ils demeurent potentiellement nocifs, même s'ils sont retirés à titre d'actif fédéral contaminé.

1515 Malgré le fait que ces sédiments-là soient potentiellement moins à risque sur des sites qui ne le sont actuellement dans la baie, la Table maricole est d'avis que le simple retrait des sédiments contaminés d'un endroit à un autre afin qu'ils disparaissent des livres comptables indiquant leur propriété fédérale, n'est pas un indice valable d'un gain environnemental réel.

1520 Cette solution-là nous semble un bien faible effort environnemental, surtout compte tenu de tous les impacts négatifs du projet liés au transport, à la manutention, au stockage permanent des matières dangereuses qui vont être entraînées, dans le fond, par le projet dans sa forme actuelle.

1525 On n'est pas trop au clair non plus quant à la quantité de sédiments qui vont être retirés, à savoir si ça va vraiment nettoyer totalement ou seulement partiellement le site. Puis ça nous préoccupe.

1530 Un autre des critères de sélection, c'est la conformité environnementale de l'option de restauration. Puis on trouve que le processus actuel laisse une grande part décisionnelle aux entrepreneurs, ce qui ne nous apparaît pas vraiment comme étant un gage de respect de l'environnement, ni d'une prise de responsabilité de la part du promoteur.



1535 On a été au départ surpris de voir comment un critère touchant la conformité légale pouvait être indiqué comme étant élevé et non essentiel. On comprenait que le terme « Essentiel » était lié à la conformité environnementale. Ce qui fait un peu sourciller quand on pense que c'est un projet qui est créé justement pour améliorer l'environnement.

1540 Quant aux réponses aux demandes du milieu. Bien, on trouve qu'il y a eu très peu de contact et de discussion entre le promoteur puis les mariculteurs et que toutes les incertitudes liées à la concrétisation du projet dans son ensemble ont rendu difficile le dialogue. On a suspecté aussi la volonté du promoteur de réaliser à tout prix ce projet-là, en occultant les éléments qui pouvaient le compliquer ou l'invalider.

1545 De plus, bien, le milieu municipal attendait des retombées socioéconomiques importantes de ce projet-là, ce qui n'est pas assuré actuellement. Puis les mariculteurs et d'autres utilisateurs du quai avaient des attentes concernant l'accès du quai et aussi la poursuite des activités normales. Cependant, ces rencontres-là, qui étaient évoquées au départ du projet, ne semblent pas avoir eu lieu de manière satisfaisante.

1550 Puis aujourd'hui, encore, je me demande si ces rencontres-là pourraient arriver à des réponses positives, si on peut vraiment réconcilier tout ça.

1555 Le caractère non perturbateur de l'option de restauration. Ce critère-là, bien compte tenu de l'ensemble des éléments qui entravent activement ou menacent potentiellement les activités maricoles de la baie, pour nous, on le remet un petit peu en question. Puis on se doute que la façon dont il a été traité, c'est que le promoteur a considéré que c'était un milieu qui était déjà perturbé, et que donc, comme c'était un milieu déjà perturbé et que ce n'était pas un environnement naturel, qu'il y avait moins d'effets perturbateurs.

1560 Par contre, on s'est bien rendu compte – là, je donne un exemple qui ne touche pas à la Table, mais on s'est rendu compte, par exemple, que la présence des anguilles avait été complètement occultée. Le site potentiel pouvant être utilisé aussi par les tortues marines avait complètement été occulté, parce que ce n'est pas des espèces qui étaient nécessairement jugées comme de juridiction appartenant à qui que ce soit à ce moment-là.

1570 Le caractère éprouvé de l'option. Suite à l'ensemble puis à la grande diversité des éléments qui ont été présentés par le promoteur, on n'a pas été rassurés par les barèmes concernant l'expérience que doit avoir la personne qui va réaliser les travaux. On trouvait fort louable d'avoir des barèmes généraux, comme expérience pertinente en travaux de restauration, mais on aurait souhaité avoir des choses très claires. Souvent, quand on passe des entrevues, on a un nombre d'années. On a un nombre d'expériences. Il y a des choses qui sont quantifiables, qui sont mesurables par rapport à l'expérience souhaitée, et qui sont prévues

1575 avant qu'on passe au choix du candidat, et non pas en regardant l'ensemble des candidats qu'on a pour, ensuite, faire une sélection qui va nous permettre d'avoir un candidat.

Donc, on aurait aimé ça avoir des critères plus précis quant à l'expérience pertinente du personnel clé. Par exemple, c'est jugé comme étant quoi cette expérience-là.

1580 Par rapport à la responsabilité. Bien, on considère que les différentes options présentées comportent peu d'éléments qui décrivent le niveau de responsabilité qui va être assumé par le promoteur en cas d'incident, que ça soit mineur ou majeur. Reste que le fardeau de la preuve en cas de problèmes éventuels semble revenir aux producteurs, puis ce n'est pas rassurant de notre point de vue.

1585 On aimerait ça qu'il y ait un suivi à même les sites aquacoles. Puis je pourrai répondre tantôt, on a des pistes de solution par rapport à ça. Mais les réponses verbales obtenues de la part des représentants de Transports Canada à l'effet qu'aucun incident ne se produira étant donné que tout sera mis en place pour l'éviter. Et là, je cite presque textuellement. Pour nous, 1590 c'est peu concluant. Ça laisse craindre une certaine forme de pensée magique, et on croit que c'est ça qui, jusqu'ici, a empêché justement de discuter des responsabilités puis de la manière dont elles seront assumées.

1595 Avec le peu d'entreprises actives en mariculture au Québec, pour nous, la précarité financière de ces entreprises c'est quelque chose de très important. Puis on veut s'assurer, dans le fond, que toutes les mesures vont être prises.

1600 Dans le contexte espace-temps du projet, c'est un point qui a été mis à la toute fin du tableau par rapport à Transports Canada. Les points importants pour eux, ils ont considéré que ce n'était pas quelque chose qui était primordial dans les éléments de réflexion. On déplore ça. Parce que pour nous, un calendrier qui respecte un cycle de vie d'animaux puis qui permet vraiment d'avoir un tampon par rapport au temps, par rapport au mauvais temps qu'on connaît à l'automne, et cetera, pour nous c'est très important, puis ça pourrait permettre, selon nous, de diminuer certains risques.

1605 Dans le fond, les préoccupations majeures qu'on a sont liées, d'une part à l'importance de l'image du produit pour les consommateurs; aussi, par le manque de mesures de prévention de contamination, selon nous, en milieu terrestre et sur l'eau. Je les détaille un petit peu plus dans le mémoire.

1610 L'absence de système de compensation et même de toute volonté d'en discuter, ça, ça nous inquiète. La nécessité pour les mariculteurs de poursuivre les opérations, de ne pas avoir de délai pendant la durée des travaux, c'est une de nos préoccupations majeures. Et aussi, le suivi des mollusques qui, pour nous, occulte certains aspects importants.

1615 On a fait une liste de 14 demandes dans notre mémoire puis c'est, encore là, bien  
humblement que je les apporte, parce qu'on a été conseillés par différentes personnes puis on a  
tenté de bien comprendre les documents qui avaient été apportés en réponse à nos questions  
par l'ensemble des ministères.

1620 J'ai tout épluché ça, mais même si j'ai des études en bio de niveau universitaire, je suis  
bien loin de tout saisir, j'en suis bien consciente.

1625 Donc, on a quand même ciblé 14 points qu'on jugeait importants, dont un espace de  
travail à quai et un autre terrestre qui répondent à nos besoins en termes de déplacement de  
charges, en termes d'accès, en termes de longueur de bateau, en termes de prévision de : un  
départ à telle heure, un retour à telle heure, qui peut changer en fonction de la météo et qui va  
peut-être changer davantage, au même moment où les plans pourraient changer dans le projet,  
ce qui double la difficulté.

1630 On pense aussi que le protocole devrait être meilleur concernant la protection contre la  
contamination, autant par les poussières qui sèchent à terre ou dans les embarcations.

1635 On pense que les barèmes pour interrompre les travaux en cas de mauvaises conditions  
qui dépasseraient un certain niveau de sécurité, doivent être établis et devraient être contrôlés  
par une tierce partie qui connaîtrait la mer puis qui connaîtrait les risques.

On pense que le protocole de décontamination, advenant un incident, devrait être revu,  
même si c'est très, très infime, la chance que ça arrive, ça nous rassurerait.

1640 On pense que le mode de dédommagement financier devrait être entrevu.

On pense qu'un protocole d'évaluation des pertes accepté par les deux parties, d'avance,  
avec un processus de règlement, devrait être du moins discuté.

1645 On aimerait ça aussi qu'il y ait un protocole de mesures pour la réouverture du site. On  
parlait tantôt quand il y a des problèmes de contamination à de l'Escherichia coli, bien, que les  
producteurs doivent faire des demandes pour rouvrir ensuite le site, et là, bien, on se demande  
comment ça va se passer si ce n'est pas ces contaminants-là, si ça en est d'autres.

1650 On pense que l'ensemble des recommandations qui ont été émises par Environnement  
Canada dans l'avis d'expert du 29 mai 2013, dans le plan de projet, devrait être mis de l'avant.  
J'ai fait des jonctions.

1655 On pense que toutes les recommandations aussi qui ont été émises par le MDDEFP dans  
l'avis d'expert du 29 mai, aussi, devraient être incluses là-dedans.

On aimerait ça qu'il y ait une révision – je sais que ça fait beaucoup, mais le projet est énorme – on aimerait ça qu'il y ait une révision de l'analyse de risque telle qu'il était recommandé par le Centre d'expertise et d'analyse environnementale concernant la concentration d'effets fréquents.

1660

On aimerait ça que les moyens de contention qui sont proposés dépassent un rideau qui va, selon même les dires du promoteur, être plus ou moins efficace. On aimerait ça que des mesures de contention vraiment efficaces soient utilisées sur l'ensemble des secteurs dragués, puis pas juste partiellement. Puis je ne le sais pas si ça existe un moyen efficace qui couvre, dans le fond, l'ensemble des contaminants qui vont être traités. Je ne le sais pas.

1665

On aimerait ça qu'il y ait des visites régulières du MRN pour le suivi environnemental, parce que dans la question qu'on avait posée, à savoir quelle va être l'action du MRN, la réponse c'était : « Bien, il y aura un suivi occasionnel ou selon les besoins. » Nous autres, on aimerait ça que ça soit dès le début des activités puis tout au long de celles-ci.

1670

On aimerait ça, de la même façon, qu'Environnement Canada s'assure de la mise en place d'une surveillance en continu près de la zone des travaux, selon ses responsabilités.

1675

Puis on voudrait, finalement, qu'il y ait la mise en place d'un suivi des mollusques. Puis nous, on a apporté une proposition. On aimerait ça que ça soit quelque chose qui a été déjà élaboré par le réseau de surveillance, développé par le MPO de la région du golfe, on trouve que ce suivi-là des mollusques amène beaucoup d'avantages.

1680

Donc, en conclusion, on n'est vraiment pas des spécialistes de dragage aquatique ni de « promenade » de sédiments lourds, de sédiments contaminés; par contre, pour nous, même si c'est possible qu'on ait émis certains points, puis même si c'est très clair que cette liste-là n'est pas exhaustive, dans le fond c'est, l'idée qu'on voudrait que vous dégagiez de ça, c'est que ça veut un guide comme point de départ pour une certaine forme de respect de la mariculture dans la baie.

1685

On a senti, depuis le début du projet, que nos préoccupations et nos craintes devenaient des irritants pour le promoteur, ce que je déplore vraiment, parce que j'ai l'impression que ça a enlevé une certaine forme d'avancée positive du projet. Donc, on espère que la commission saura entendre l'esprit de nos demandes afin que le meilleur projet en découle.

1690

#### **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup, Madame Fortier. Est-ce que pour la Table maricole, dans le fond, l'option la meilleure ça serait... est-ce que ça pourrait être ne rien faire? Ne pas décontaminer le sud du quai.

1695

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1700 Ça fait quatre mois que je me pose la question presque quotidiennement, puis j'ai osé la  
poser lors de la première partie du BAPE. J'ai demandé, en conclusion, je ne sais pas si vous  
vous souvenez, mais c'était une question naïve : « Est-ce que la meilleure option pourrait avoir  
été occultée? » À ce moment-là, je pensais à un encapsulage ou une forme de conservation  
des sédiments sur place. Mais mon questionnement s'est déplacé vers une option « ne rien  
faire. » Je ne suis pas spécialiste, je ne peux pas...

1705 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je ne m'adresse pas juste à madame Fortier. Vous parlez au nom de la Table  
maricole.

1710 **Mme SOPHIE FORTIER :**

Oui. Présentement, la Table maricole se questionne, puis le plus loin qu'on a pu aller,  
c'est vraiment le document qu'on vous a déposé. C'est certain que moi aussi, le document qui  
1715 avait été déposé à Transports Canada – là, je n'ai plus l'année, mais c'est indiqué à un certain  
moment dans le processus qui disait : « Bien, les sédiments on n'est pas trop sûr que c'est si  
nocif que ça à l'heure actuelle. » Ça me trotte dans la tête.

1720 La Table, de façon générale, se questionne puis on a l'impression qu'on n'a pas eu le  
droit, par le promoteur, de se poser les questions à l'origine même du projet.

1725 Vous disiez, puis je l'ai lu aussi, qu'il y avait eu un comité de citoyens qui s'était posé la  
question. Je ne le sais pas. Je n'étais pas présente puis malheureusement, je ne suis pas à  
même de voir : est-ce que ce comité-là de citoyens avait envisagé toutes les options? Je ne le  
sais pas. Mais ça reste une question en suspens pour nous. Parce que pour avoir travaillé  
longtemps – moi, je suis biologiste de formation – pour avoir travaillé longtemps avec le principe  
de précaution, je me demande où il est aujourd'hui.

1730 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que ce qu'il y a en toile de fond, dans le fond, de ma question, Madame  
Fortier, c'est qu'à part ne rien faire, toute autre option, y compris l'encapsulage, suppose une  
remise en circulation des sédiments à un degré ou à un autre.

1735 **Mme SOPHIE FORTIER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1740           Donc, fait appel, d'après ce qu'on comprend, à l'ensemble des problématiques que vous soulevez.

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1745           Oui. Puis c'est pour ça qu'au cours de la dernière semaine, j'ai fait des ajouts, puis on en a discuté beaucoup, des ajouts à savoir, bien, est-ce qu'on peut mettre plusieurs manières de bloquer ces sédiments-là? Puis je ne le sais pas. Mais si c'est souhaitable, puis si c'est faisable, il y a sûrement des ingénieurs qui sont capables de nous trouver des mesures de contention multiples qui filtreraient différentes teneurs, qui pourraient diminuer, du moins, les risques. Il y a sûrement, puis on ne le sait pas, mais on l'espère, des technologies de dragage qui pourraient diminuer ces risques-là. On ne le sait pas, mais il y en a peut-être.

1750

          Malheureusement, tout le processus qui a été mis de l'avant par le promoteur, ne nous permet pas vraiment d'en juger. On ne sait même pas encore comment ça va être dragué. Puis ça on sait que draguer mécaniquement ou avec de l'eau ça va avoir des effets très grands ou moindres.

1755

          Ça fait que toute la Table a travaillé avec un principe « ceinture et bretelles ». C'est-à-dire qu'on a essayé de s'imaginer les meilleures possibilités techniques, les pires scénarios qui pourraient se passer, et voir comment on pouvait gérer ça. Malheureusement, même en essayant de rejoindre les deux bouts à l'heure actuelle, je n'ai pas les réponses qui me font dire que : oui, on serait à l'aise de voir tous ces sédiments-là se faire brasser.

1760

          Le mieux qu'on a été capable de vous proposer, c'est de dire : bien, si jamais les experts de la commission et le gouvernement décident d'aller de l'avant, bien voici, nous ce qui nous permettrait de poursuivre dans ce projet-là avec l'esprit un peu plus tranquille.

1765

**LE PRÉSIDENT :**

1770           D'accord. Monsieur Haemmerli?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1775           Oui. On va revenir, si vous le voulez bien, Madame, à la présentation de la Table maricole. Juste, si vous pouviez aider la commission à mettre la chose en contexte, parce que finalement, elle regroupe plusieurs organismes.

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1780

Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1785

L'incorporation est récente?

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1790

Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1795

Donc, il y a comme plusieurs volets. D'abord, comment vous vous situez, quelle est la contribution de chacun des organismes à la Table? Et puis, comment vous voyez aussi peut-être le rôle que vous avez à jouer pour la suite dans le cadre de ce projet-là?

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1800

Oui. La Table maricole a été incorporée récemment, en mars de cette année. La Table maricole a connu, au cours des 20 dernières années... dans le fond, la Table est née avec le premier plan stratégique en 1995, la Table ainsi que la SODIM. La Table étant un élément de concertation de l'ensemble des intéressés : producteurs, transformateurs, législateurs, vendeurs, commercialisateurs de produits maricoles; la SODIM étant l'aspect financier liant tout ça. Donc, la Table a été un peu la courroie de transmission, au départ, pour aider l'ensemble des intervenants à poser des actions concertées.

1805

1810

La Table a été longtemps un projet du Regroupement des mariculteurs du Québec. Donc, le Regroupement des mariculteurs, pour avoir un endroit pour travailler avec le MAPAQ, avec Pêche et Océans, avec les ensembles des intervenants qui faisaient que la mariculture pouvait progresser, a souhaité avoir un intervenant qui permettait des rencontres qui favorisaient la discussion.

1815

Donc, ça, c'est l'histoire un peu de la Table. Son rôle en fait, pour justement être capable de se positionner sans parti pris pour un des éléments maricoles, parce que bien entendu, même si tous ont la même volonté de développement de l'industrie, parfois les intérêts des mariculteurs ne sont pas toujours les mêmes que les intérêts que le MAPAQ ou que les transformateurs veulent mettre de l'avant. Donc, des fois, il y a des intérêts qui se rejoignent, des fois moins.

1820

Donc, la Table s'étant incorporée, la Table peut faciliter le dialogue entre tous ces intervenants-là, pour permettre à ce que l'objectif suprême, qui est celui d'une meilleure avancée de la mariculture au Québec, se fasse.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1825

D'accord.

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1830

Je ne sais pas si je répons bien à votre première partie de question?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1835

En tout cas, oui, mais ça m'aiguille pour la suite. Par exemple, vous présentez, dans les différents points en dessous de l'endroit où vous parlez de l'incorporation, vous parlez d'un plan stratégique consensuel?

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1840

Oui, exactement.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1845

Bon. Lequel? De quelle année? C'est quoi son lien avec le plan stratégique ou le plan quinquennal de la SODIM? Comment ça s'articule, qu'on comprenne un peu?

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1850

O.K À l'heure actuelle, le plan stratégique de l'industrie... en fait, la Table maricole ne produit pas un plan pour elle-même, parce que la Table maricole c'est un employé et c'est moi, ainsi que 12 représentants au conseil d'administration.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1855

O.K.

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1860

D'accord? Donc, la Table produit un plan stratégique de développement pour l'industrie maricole du Québec, et chacun des intervenants à la Table ramasse son bout de la couverture, si



je peux me permettre, pour aller chercher, lui, où il va intervenir pour que ce plan stratégique là naisse et se développe.

1865 Donc, à l'heure actuelle, le plan est en rédaction. Il s'agit d'un plan 2013-2018. Il est en rédaction. Il devrait être déposé à l'automne. Et il contient, à l'heure actuelle, deux grandes orientations et des objectifs qui sont déjà en train d'être établis. Il devrait être présenté, dans une forme partielle, au conseil d'administration de la Table maricole le 3 juillet qui s'en vient.

1870 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ah, ça serait intéressant. Donc là, c'est un document qui est interne à l'organisme?

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1875 Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Mais vous nous voyez venir avec notre demande?

1880 **Mme SOPHIE FORTIER :**

Oui.

1885 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord, s'il vous plaît. Dans le même ordre d'idée, je pense que c'est à la page 17, la note de bas de page en bas de votre « Conclusions et recommandations » où vous nous donnez une référence sur les orientations et sur les enjeux de l'industrie et...

1890 **Mme SOPHIE FORTIER :**

Excusez-moi, j'étais en train de prendre des notes. Est-ce que vous pouvez juste repartir au début?

1895 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1900 Oui. On recommence. À la page 17, il y a une note de bas de page dont le numéro est 17 également, qui parle d'une présentation que vous avez faite à la Table ronde sur l'avenir de l'industrie des pêches et de l'aquaculture.

**Mme SOPHIE FORTIER :**

Oui.

1905

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Est-ce qu'il est possible d'avoir ce document-là?

1910

**Mme SOPHIE FORTIER :**

Fort probablement. C'est ma prédécesseure qui l'a déposé. Oui, ça pourrait être....

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1915

Pouvez-vous faire en sorte que?

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1920

Oui. Puis même, je vous dirais que le plan stratégique actuel de la Table, c'est une chose, c'est un document qui est en construction, mais on pourrait aussi... c'est quelque chose qui se suit d'un plan à l'autre, donc on pourrait vous produire le dernier aussi.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1925

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1930

Juste pour le bénéfice de tout le monde. Le document dont il est question à la note 17, pour que ça soit enregistré, s'appelle *Orientations sur les enjeux de l'industrie et les suggestions d'action à mettre en place par l'industrie et le MAPAQ pour 2013-2018*.

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1935

C'est un document, oui, c'est un document qui a été déposé au MAPAQ suite à des consultations. Ça tient en une page, là, pratiquement.

**LE PRÉSIDENT :**

1940

D'accord.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1945 O.K. On va rester dans ces environs-là. Lorsque vous nous parlez du programme de suivi de Pêches et Océans.

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1950 Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1955 Qui a permis de suivre les conditions de croissance, et cetera, est-ce qu'il est en cours? Comment il fonctionne? À quelle fréquence? Est-ce qu'on a des mesures pour les mariculteurs qui sont concernés par le projet?

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1960 Présentement, ce n'est pas fait dans la baie de Gaspé, parce qu'il n'y avait pas eu nécessairement les fonds associés à ça. Par contre, les gens de Pêches et Océans, la semaine dernière, m'ont confirmé que s'il y avait une demande pour le mettre en place dans la baie de Gaspé, ils pourraient s'organiser pour effectivement avoir le matériel nécessaire pour le mettre en place.

1965

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1970 D'accord. La proposition, là, c'est de suivre des individus tout au long d'un cycle, mais ça ne va pas trop bien avec la proposition du promoteur qui en fait, lui, a besoin d'organismes à broyer pour notamment établir les concentrations dans les chaires. Donc, ça serait comme... pour vous, ça serait un élément complémentaire.

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1975 Oui. Bien, en fait, c'est certain que dans la façon dont la discussion s'est enlignée entre la Table maricole et Pêches et Océans, les spécialistes en aquaculture qui nous ont conseillés, pour eux, ne voyaient pas le besoin du protocole du promoteur. Ils proposaient de le remplacer.

1980 Pour ma part, un ajout pourrait être convenable. Je veux dire la scientifique en moi n'est pas contre le fait de ramasser davantage des éléments d'information. On ne comprenait pas nécessairement le bien-fondé du protocole que le promoteur mettait de l'avant. On se demandait qu'est-ce que ça démontrait vraiment. Peut-être qu'il y a des éléments qui m'ont échappé dans la présentation.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1985

O.K. Nous n'en parlerons pas parce que nous ne voulons pas entamer un débat là-dessus.

**Mme SOPHIE FORTIER :**

1990

D'accord, oui, oui. Mais chose certaine, ça pourrait être un ajout, effectivement.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1995

D'accord. Qu'est-ce que vous entendez par « un protocole de réouverture de site »? Qu'est-ce que ça contient, ça? Comment c'est fait?

**Mme SOPHIE FORTIER :**

2000

Bien, à chaque fois qu'il y a un site qui est fermé pour contamination, par exemple, par les bactéries fécales, bien, il faut faire des tests pour réouvrir le site. Et ça, bien, c'est quelque chose qui doit être fait à la demande de quelqu'un.

2005

Donc, on aimerait ça qu'il y ait quelque chose du genre qui soit automatique. Si on devait fermer le site pour contamination chimique, on aimerait ça voir en combien de temps on peut faire la demande, et est-ce qu'automatiquement, il ne pourrait pas y avoir des tests de pris pour savoir à quel moment on peut réouvrir la zone?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2010

Ça va. Dans le même ordre d'idée, lorsque vous nous avez présenté les éléments relatifs à la responsabilité, vous avez mentionné, à titre d'exemple, l'implantation d'un système de gestion du risque en production maricole.

2015

**Mme SOPHIE FORTIER :**

Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2020

Est-ce que vous pouvez élaborer un petit peu?

**Mme SOPHIE FORTIER :**

2025

Bien, oui. En fait, je le mentionnais plus avant. Ça, c'est le point...

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2030

C'est dans le point qui porte sur la responsabilité à la page 12, troisième paragraphe.

**Mme SOPHIE FORTIER :**

2035

Oui. Oui, mais en fait, j'explique, dans le mémoire au long, pour ceux qui voudront le lire, qu'en mariculture il y a des risques qui peuvent occasionner des pertes importantes de revenus, déjà, concernant les risques climatiques, les risques de production. On s'entend que déjà, dans l'environnement naturel, il pourrait y avoir des parasites, il pourrait y avoir des choses qui font que, ou des compétiteurs qui font qu'il y a des pertes de revenus ou il y a des pertes de population dans les individus que les mariculteurs produisent.

2040

On aimerait ça – puis ça, c'est inspiré d'un des documents qui avaient été déposés, c'est le Groupe AGÉCO en mai 2009, ils nous décrivent les différents risques – et on aimerait bien comprendre les risques liés aux contaminants chimiques comme les HAP et le cuivre. On aimerait ça être capable de voir les variations qui peuvent être provoquées par ça. Puis avoir un plan de gestion du risque, c'est-à-dire à partir de quand, quelles actions sont prises par qui. Je ne sais pas si ça répond clairement?

2045

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2050

Oui. Je vais retourner à mon collègue. Il n'en a pas d'autres. Je pense qu'on a fait le tour.

**Mme SOPHIE FORTIER :**

Bien, je vous remercie infiniment.

2055

**LE PRÉSIDENT :**

2060

C'est nous qui vous remercions, Madame Fortier. Avant d'appeler l'autre personne inscrite, je dirais que le registre reste encore ouvert une quinzaine de minutes pour d'autres personnes qui seraient intéressées à faire connaître leur avis. Ça, indépendamment, du droit de rectification.

---

## LES MOULES DE GASPÉ

2065

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appelle maintenant monsieur Jacques Dufresne.

2070

**M. JACQUES DUFRESNE :**

Rebonjour!

2075

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Dufresne. Vous aussi, je pense, vous avez une présentation visuelle qui accompagne votre propos?

2080

**M. JACQUES DUFRESNE :**

Oui, c'est ça. Ça va se résumer à ça, finalement, ce n'est pas tellement long. Ce que j'ai fait aujourd'hui, j'ai rajouté quelques pages photo qui vont susciter plus d'intérêt.

2085

Au départ, je considère que le travail qui est fait, puis je l'avais répété la dernière fois, le travail qui est fait est gigantesque, c'est fait par des professionnels. Moi, je vous dirais que sur la méthode sur le fond, je n'ai rien à dire. Ce que j'avais proposé la dernière fois, c'est-à-dire que je n'avais pas pu le proposer parce que je devais poser des questions. Depuis ce temps-là, je suis comme embarqué en mode solution, là. Dans mon ancienne vie, j'étais engagé par ce monde-là dans le même domaine. Je ne le suis plus.

2090

Je vais me présenter comme ça. Vous voyez que c'était en dessous de l'eau. J'ai étudié dans ce domaine-là, j'ai travaillé beaucoup sur les structures immergées pour tout le monde au Québec, autant SNC, que Roche, que Travaux publics, que Ville de Montréal que partout. Partout, toutes les structures sous-marines.

2095

Puis ici, bien, dans la baie de Gaspé, l'intérêt qu'on c'est qu'actuellement, on est un petit peu, je vous dirais, le détenteur de plus de sites, le plus gros potentiel d'élevage actuellement puis on veut vraiment l'exploiter au maximum. Ça veut dire que nous aussi, autour de 2015, on va être en pleine production. En pleine production, puis au commencement de nos récoltes commerciales.

2100

On a commencé à investir dans ça, moi j'ai commencé avec mes enfants en 2007-2008, ça commence à lever, puis on sait que ça va le lever, parce qu'on a fait la démonstration.

2105 Juste ici, en bas, les expériences pertinentes à ce dossier-là. Moi, j'ai participé à la  
reconstruction, démolition, reconstruction. C'est-à-dire j'ai fait l'expertise de l'ancien quai qu'on a  
condamné et qu'on a reconstruit le quai actuel par-dessus. À l'époque, on travaillait dans les  
BPC puis on nous a... dans le temps, on a fait les analyses de sol, puis on nous a permis de  
2110 travailler à condition qu'on ne fouillait pas dans le fond; qu'on ne déplaçait pas les matériaux,  
finalement.

Il y a eu le quai aussi qui a été... le petit quai qui a été démoli. C'est des choses que moi,  
personnellement, j'ai recommandé de fermer, puis ce qui avait été fait. C'était un petit peu mon  
rôle de faire ça. Construction de la grosse cale de halage qui est là, ça, je vous dirais, je l'ai fait  
2115 de mes mains autour de 1975.

Donc, comme vous voyez, les sites, il y a ceux de Fermes marines du Québec qui ne  
figurent pas. Les sites, ce sont les nôtres aussi. Ce sont les plus proches de la zone qui va être  
draguée.

2120 Comme je vous disais tout à l'heure, en tant que promoteur, investisseur et détenteur de  
la majorité des sites d'élevage de bivalves en exploitation à l'intérieur de la baie de Gaspé, il est  
évident que les rencontres à jour lèvent de plus en plus de doutes quant à l'impact des  
opérations de dragage, de décantation à proximité, la manipulation, la dispersion, le transport  
2125 vers d'autres lieux.

Moi, je pense qu'on l'a répété, dit et répété, il n'y a personne qui a réussi à confirmer des  
choses, finalement. À mesure qu'on évolue, on a de plus de plus de questionnement. Puis moi,  
je ne blâmerai pas les personnes en place puis le travail qui se fait. Je pense qu'on a dit aussi  
2130 qu'on apprenait à mesure dans ces dossiers-là.

Les connaissances du milieu en tant qu'utilisateurs nous permettent de constater que la  
plupart des étapes à réaliser génèrent de plus en plus d'incertitudes qui ne peuvent et ne  
pourront être contenues ou éliminées avant le déroulement des travaux. Ça veut dire que la  
2135 moitié de ça, on n'aura pas de réponse. C'est évident. Même scientifiquement, ce n'est pas  
répondable.

L'ampleur de la tâche et les imprévus ne sont pas quantifiés ni pour la plupart  
quantifiables; la proportion des contaminants récupérés et relâchés lors de l'opération de la  
2140 benne, calcul hypothétique des contaminants qui risque fort de faire éclater les coûts de  
réalisation.

Ça, bien, on est habitué, là. On commence à être habitué de voir des autoroutes, puis tout  
ça, qui commencent à 20 M\$ puis qui finissent à 60 M\$. Moi, je suis convaincu que ça en est un  
2145 qui va arriver comme ça, parce qu'on s'en va dans l'inconnu.

Ambiguïtés et sous-estimation des impacts sur les opérations portuaires, sur la réputation de la moule de la baie de Gaspé. Si vous voulez, on peut en parler tout à l'heure.

2150 Les opérations portuaires, on disait que dans le cas du dragage, on va prendre le quai au complet. Ça veut dire que nous, on ne pourra pas opérer sur ce quai-là. On ne peut pas faire de miracle. Même qu'on parlait, la dernière fois, que la prise d'eau de l'utilisateur qui n'est pas loin, que l'entrepreneur serait chargé de s'organiser pour l'alimenter autrement. Regardez, on ne se fait pas d'illusion. Ils vont devoir relocaliser cette personne-là. Parce qu'une prise d'eau, je ne  
2155 sais pas comment ils pourraient la faire, mais il faudrait qu'ils aillent la faire, l'apporter jusqu'à Haldimand pour éviter qu'ils repompent les matériaux.

L'ensemble des méthodes, celle préconisée est hors de tout doute la plus coûteuse en deniers publics, la plus compliquée et celle qui atteint les plus hauts coefficients d'incertitude et de difficultés qui se manifesteront tout au long de l'exécution – on commence dans un inconnu puis on va finir dans un inconnu puis avec un chiffre qui est inconnu –, laissant ainsi la porte grand ouverte aux impacts et à des dépassements de coûts impossibles à quantifier. Je vous ai mis l'échangeur Turcot, parce que je pense que c'est le plus bel exemple.

2160 L'ensemble des méthodes, celle préconisée est hors de tout doute la plus coûteuse en deniers publics, la plus compliquée et celle qui atteint les plus hauts coefficients d'incertitude et de difficultés qui se manifesteront tout au long de l'exécution – on commence dans un inconnu puis on va finir dans un inconnu puis avec un chiffre qui est inconnu –, laissant ainsi la porte grand ouverte aux impacts et à des dépassements de coûts impossibles à quantifier. Je vous ai mis l'échangeur Turcot, parce que je pense que c'est le plus bel exemple.

2165 Tous les paramètres naturels qui peuvent influencer négativement la méthode sont présents : marées, vents, pluies abondantes, courants variables selon les conditions locales, l'effet venturi provoqué par la benne versus la dispersion. Ça, je m'amuse avec ça, parce que j'ai participé à beaucoup, beaucoup de travaux de dragage. J'ai vu des bennes monter, j'ai vu des bennes de béton, j'ai vu des bennes de vase, j'ai vu des bennes de roche, de mes yeux vu.  
2170 Quand ça monte du fond, on se perd. Il en sort probablement plus que la moitié qui se disperse dans l'environnement. Puis en plus de ça, la benne continue à faire des mouvements, puis ça continue à se disperser.

Aussi, un vent d'est combiné à des marées montantes qui réorientent les matières en suspension vers l'amont de la baie. Quand on a une grande marée montante puis quand on a des vents d'est assez forts, c'est triste, c'est ce que Jean-Philippe disait tout à l'heure, les courants, la courantométrie qu'on a faite ne vaut pas. L'eau du dessus se promène avec les vents puis les marées. Ça veut dire que tout ce qui va sortir de là va se ramasser à l'intérieur, au fond de la baie, puis il va circuler en rond, comme ça se fait actuellement, puis il va redescendre vers nos sites. C'est le modèle que ça fait actuellement, qu'on connaît.

2175 Aussi, un vent d'est combiné à des marées montantes qui réorientent les matières en suspension vers l'amont de la baie. Quand on a une grande marée montante puis quand on a des vents d'est assez forts, c'est triste, c'est ce que Jean-Philippe disait tout à l'heure, les courants, la courantométrie qu'on a faite ne vaut pas. L'eau du dessus se promène avec les vents puis les marées. Ça veut dire que tout ce qui va sortir de là va se ramasser à l'intérieur, au fond de la baie, puis il va circuler en rond, comme ça se fait actuellement, puis il va redescendre vers nos sites. C'est le modèle que ça fait actuellement, qu'on connaît.

2180 Manipulations et transports terrestres ou maritimes à haut risque de disperser la contamination. Bon, ça, on le sait, là. Si ça s'en va par la route, jusqu'où ça va arrêter? Combien de camions? On ne le sait pas. Pour la mer, c'est pareil. Probablement qu'il n'arrivera rien.

2185



2190 Le projet dès le départ, la méthode de loin... rejet, dès le départ, de la méthode de loin la plus sécuritaire et peu dispendieuse au profit du désir d'amenuiser l'empreinte écologique qui risque d'entraîner des désastres et de faire augmenter l'empreinte, plutôt que de la diminuer parce que, je vais y aller, sur le simple déplacement de l'empreinte vers d'autres lieux dont personne ne peut prédire le futur certain; un legs plutôt qu'une élimination. Parce que si on envoie ça à Saint-Tite-des-Caps ou n'importe où, Saint-Tite-des-Caps va être où dans 20 ans? Est-ce que les sites qu'ils vont avoir amputés auraient dû faire partie d'un développement? Ça non plus, on ne peut pas le... Selon moi, ce n'est pas une solution de prendre ça puis de l'envoyer ailleurs, on prend l'empreinte puis on la met ailleurs.

2195 Je vous mets, là, les premiers concernés. En haut à gauche, c'est mes enfants, le reste c'est des stagiaires. Il y a beaucoup de stagiaires qui viennent puis c'est la relève. Moi, je ne le fais pas pour moi, je suis rendu à une autre dimension, c'est pour eux autres que ça passe. Puis c'est un potentiel énorme pour les générations qui s'en viennent. Puis c'est pour ça que ça serait intéressant que ça soit protégé.

2200 C'est un petit peu les processus quand on va au large. On récolte la moule, on la place dans des barges. Aussi, les barges flottent au large. On peut remplir les barges, elles peuvent être là peut-être une à deux semaines avant que la moule soit récoltée. Ça veut dire qu'on va s'accoster à côté des barges. C'est une nouvelle méthode qu'on a développée l'année passée, parce qu'on fait la transformation à bord au complet.

2205 Ça veut dire que les barges vont toujours être exposées. Il y a deux barges qui vont être pleines de moules sept jours/semaine, à la semaine longue. Ça veut dire que s'il y a de la contamination, on ne peut pas ne pas la voir. On ne peut pas l'éviter. Actuellement, c'est la méthode qui a été préconisée, nous, parce qu'on essaye de mettre un terme au processus, à la contamination qui se fait par les coliformes. Ça, on essaye de trouver des solutions. Ça s'en vient, mais avec ce projet-là on devient très exposés.

2210 Ce que je vous disais tout à l'heure. En arrière d'un bateau, on a la machine qui transforme. À côté, on a la barge qui est justement dans nos sites. En bas, la barge est pleine de moules, puis de l'autre côté, on transforme au large. On est toujours à la même place. On ne va pas à terre, puis on ne va pas ailleurs. On s'en va dans les sites puis on fait toute la procédure au complet.

2215 Pour vous donner une idée un petit peu, là. C'est ce qu'il y a dans l'eau, la moule qui est en haut, quand on sort la moule puis qu'on l'envoie dans les machines. Après ça, on la remet à l'eau. Ce que vous voyez dans les sacs rouges, c'est le reconditionnement pour avoir une moule de parfaite qualité qui s'en va en ville, qui s'en va à Québec, Montréal. C'est la nouvelle façon, puis comme je vous disais, c'est sur les sites. On ne prend pas la moule, récoltée, on

s'en va la mener à l'usine, il n'y en a plus d'usine. L'usine est au large. Ça veut dire que tout se fait là.

2230 Moi, je vous disais tout à l'heure, on a laissé de côté le mode d'encapsulage. Pour moi, je ne dénigre pas la méthode qui est préconisée, parce que ce sont des professionnels qui ont travaillé autour. Par contre, d'avoir placé l'encapsulage de côté, je trouve que les raisons ne sont pas nécessairement valables. Parce qu'actuellement, le site terrestre est aussi contaminé. C'est peut-être pire. De toute façon, avec cette méthode-là, le site terrestre, en étant autant contaminé puis qu'il va en rester dans l'eau, ça veut dire qu'on va en prendre une partie, on va l'envoyer ailleurs.

2240 Je vais y aller sur les avantages : réduction des coûts d'exécution de plus que la moitié. On sait qu'au départ, on économise 14 à 15 M\$ de camionnage. Parce que si on fait l'encapsulage, on le fait directement. On commence par prendre un râteau qu'on enlève les gros morceaux. Après ça, la pompe va pomper les matériaux dans l'encapsulage. Ça veut dire que ça va se déplacer d'à peu près 500 000 pieds, puis il n'y a pas de matières en suspension, parce que tout est pompé.

2245 Dragage minimum pour gros débris, comme je disais tout à l'heure, avec une benne ventilée, pompage des sédiments et élimination de la dispersion.

2250 Diminution importante de la quantité à draguer déjà comprise dans le périmètre de l'encapsulage. Parce que si on l'encapsule, je vais vous le montrer tout à l'heure, on a presque un tiers de ça qu'on n'a pas besoin de toucher, parce qu'il va être sous l'encapsulage.

2255 Agrandissement des aires de manoeuvre terrestres. C'est là que ça devient intéressant pour une municipalité, puis je dirais même pour Transports Canada aussi, ce serait de valoriser, d'aménager l'encapsulage pour que ce soit utile pour la communauté. Parce qu'actuellement, les berges sont un fouillis total, une dump, un débarras.

Opportunité d'aménagements terrestre et portuaire destinés à la pêche et aquaculture, à l'accueil touristique.

2260 Aménagement d'équipements complémentaires qu'on pourrait profiter, parce qu'en économisant beaucoup, bien, il y a du budget en masse. Il peut y avoir des compensations très simples.

2265 Repositionnement de la prise d'eau, comme je vous disais tout à l'heure, en zone adéquate, parce que le poissonnier qui est à côté, inquiétez-vous pas, il ne pourra pas rester là.

Secteur protégé éliminant l'entretien de la capsule. Ça veut dire qu'à l'intérieur, si on fait une capsule, on n'est pas exposé. L'entretien de la capsule est presque nul.

2270 Retombées importantes à court, moyen et long terme pour le secteur et la région. Fonds dégagés et disponibilités pour éventuelles ententes de gestion et surveillance. Ça veut dire que, on sait qu'au départ ce n'est pas allé jusque-là, mais il peut y avoir du partenariat avec la Municipalité. Ils ne doivent pas être fermés à tout. Ça ne s'est pas fait au niveau des permis, au niveau de tout ça, mais je suis convaincu que si ce monde-là se parle, j'ai l'impression que tout ce qu'on parle là, aujourd'hui, avec cette méthode-là, tout pourrait être réglé dans les bureaux, 2275 parce que toutes les études sont faites. Puis on n'a plus besoin d'avoir peur que ça s'en aille au large, ça n'ira pas au large. Il n'y en aura pas de matières en suspension. Il n'y en aura pas de rideau. Il n'y en aura pas de dragage. Il n'y aura pas d'utilisation de quai, il va y avoir rien. Il va y avoir de l'ouvrage qui va être propre.

2280 Fonds dégagés et disponibilités pour d'éventuelles ententes sur la gestion et de surveillance. Ça, ça peut être un legs. Mettons, qu'il y a un legs, mettons un legs pourri, un legs contaminé, bien, il y a de l'argent quand même pour faire une banque dans l'éventualité où il y a quelque chose. Mais d'expérience, je ne pourrais pas voir qu'est-ce qui pourrait arriver, là.

2285 Réparation des cicatrices affreuses et importantes laissées par les usagers précédents. C'est vraiment, je vais vous le montrer tout à l'heure, c'est un fiasco ce qui se passe là.

Possibilité pour la Municipalité d'accroître son offre de services aux utilisateurs actuels et potentiels.

2290 Juste, vous avez vu cette photo-là en haut tout à l'heure. Ça, c'est le quai des pêcheurs qui existait, que j'ai dû faire fermer. Bien, que j'ai dû... C'était un travail de Pêches et Océans qui a fermé le quai parce qu'il n'avait plus la capacité de support. Puis comme par hasard, en 2007-2008, quand je suis arrivé, j'avais fait une esquisse d'ambiance, comment régler ce problème-là. Ce n'est pas un projet que j'envoyais à Pêches et Océans, sauf qu'ils ont utilisé la méthode. 2295 Tout ça pour vous dire qu'il y a un genre de suivi dans les idées.

2300 À gauche, en bas, c'est qu'on a sur les bateaux. Là, actuellement, les barges sont au quai, ça va prendre le large. Puis on voit en arrière l'enrochement actuel qui est là, puis l'usine est juste au-dessus. Le parc maricole est juste au-dessus. Ça veut dire que l'enrochement qui est là, c'est la démolition du quai. Cet enrochement-là pourrait être continué, comme on voit en bas, à droite, sur la ligne rouge que j'ai placée, cet enrochement-là pourrait être continué, puis cet espace-là est suffisamment grand pour recevoir à peu près tous les matériaux contaminés.

2305 Puis quand je vous parlais tout à l'heure de dragage de moins à faire, bien, la partie qui est dans ça ne serait pas à faire, finalement.

2310 C'est le projet qui a été fait à Cap-aux-Meules. C'est sûr qu'on a eu des commentaires que, bon, dans ce temps les critères n'étaient pas les mêmes, tout ça. Mais quand même, c'est de l'ouvrage qui est propre là-bas. C'est de l'ouvrage que le monde, ils dorment très bien avec. Je ne sais pas qui en est le propriétaire, mais on n'a rien entendu parler depuis que c'est fait.

2315 Je vous ai mis Gaspé un peu en exagéré. Si on part du quai, on a la rampe de mise à l'eau qui est en plein centre, j'ai placé les deux côtés au cas où il y en aurait des quantités énormes, là. Si on prend l'enrochement qu'on avait déjà sur le quai, on la continue comme ça, puis on vient encapsuler dans le milieu, on peut recouvrir par-dessus et faire du stationnement. Puis je mettais, étant donné que nous, on n'a pas d'installation, je mettais un quai, là, qui serait faisable pour nous autres, dans tous les budgets, parce que ce n'est pas ça qui irait chercher 15 M\$ de surplus.

2320 Actuellement, quand je vous parlais de la berge, on a en haut, à gauche, c'est le parc maricole, puis après ça, tout de suite, on voit la berge. C'est un petit affreux, parce que quand ils ont démolé les bâtiments qu'il y avait là, au lieu de ramasser, ils ont tout empilé ça un sur l'autre : les blocs, les gros blocs de béton, les fondations, c'est tout resté là.

2325 Puis en haut, on voit un petit l'espace qu'on prend, nous, là. On prend 100 mètres, on prend 300 pieds de quai par à peu près 30 pieds de surface sur le quai. C'est ce qu'on utilise. C'est ce qu'on a besoin. Puis la place où on est là, c'est la seule place où les bateaux, quand il y a du vent, mettons du vent d'est, que les bateaux sont à l'abri.

2330 En bas, je vous ai placé une petite ligne noire qui serait la ligne d'encapsulage, finalement, avec le quai qui s'en irait vers la rampe de mise à l'eau. Ça serait ça. Ça serait aussi simple que ça, finalement.

2335 En bref, selon l'augmentation sérieuse des incertitudes et le peu d'évolution constatée lors des séances précédentes, il nous semble pertinent et essentiel que les instances décisionnelles et les principaux partenaires à ce projet procèdent à une réévaluation de l'ensemble des procédures et plus particulièrement de la méthode choisie pour effectuer les travaux.

2340 Un encapsulage sur le site, bien que contenant toujours de la contamination, comporte tellement d'avantages qu'il est, selon nous, ou je vous dirais selon moi, incompréhensible de vouloir toujours emprunter la voie de loin la plus difficile pour la réalisation de ces travaux.

2345 Il n'est non plus convenu hors de tout doute entre les intervenants que la méthode par encapsulage est irréalisable. Parce qu'on se souvient, la dernière fois, qu'au ministère de l'Environnement, il n'y avait personne contre, là. Sauf qu'elle a été peut-être banalisée trop tôt, au départ.

2350 Le legs de Transports Canada, c'est à se demander : est-ce que c'est raison-là est  
justifiable par rapport à toutes les contraintes qu'on a, puis que ça pourrait être aussi simple que  
ça? Bien au contraire, nous sommes convaincus que les instances telles la municipalité et  
Environnement Québec seraient ouverts à regarder objectivement l'alternative.

2355 Moi, comme je dis, je me suis mis en mode solution depuis ce temps-là. En connaissant  
le monde puis en travaillant dans le domaine, en ayant travaillé dans le domaine, je suis  
convaincu que la discussion peut porter fruit.

**LE PRÉSIDENT :**

2360 Merci beaucoup, Monsieur Dufresne. Je vais vous demander de remettre l'image que  
vous venez d'éteindre, si c'est possible. Celle qui montrait l'encapsulage. Voilà. La solution que  
vous préconisez, donc c'est en fait, j'imagine, d'ériger une sorte de barrière étanche et ensuite  
de remplir une partie du littoral avec les sédiments contaminés.

**M. JACQUES DUFRESNE :**

2365 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2370 Quel avantage ça a par rapport à laisser les sédiments en place?

**M. JACQUES DUFRESNE :**

2375 Moi, j'y vais dans l'optique où on a la pire des solutions, la « pas de solution ». Moi, je  
pense qu'on peut faire d'une pierre deux coups. On peut en éliminer beaucoup, on peut les  
encapsuler, puis ce n'est pas nécessairement totalement les faire disparaître, mais en enlever  
beaucoup, puis laisser un terrain comme il devrait être laissé s'ils veulent draguer. En draguant,  
ils vont laisser à peu près le terrain comme ça, sauf qu'on ne sait pas qu'est-ce qui va arriver.  
2380 Tandis que là, on va laisser le terrain comme ça, mais on n'a pas de risque. C'est dans ce sens-  
là.

**LE PRÉSIDENT :**

2385 Mais en quoi le pompage est-il différent du dragage hydraulique?

**M. JACQUES DUFRESNE :**

2390 C'est parce que c'est comme une balayeuse. Quand la pompe s'en va dans l'eau, elle prend immédiatement le matériel, elle l'envoie dans le tuyau puis il s'en va à terre. Puis là, c'est un système de décantation. C'est une cellule qui a des géomembranes, parce qu'on sait le matériel, il est... on parlait de non soluble puis on parlait de l'eau aussi. Des géomembranes de filtration, puis c'est pompé directement dedans. Tout ce qui s'échappe c'est l'eau qui est filtrée à travers les membranes. Il n'y a pas de dragage, finalement. C'est l'aspiration de fond.

2395 **LE PRÉSIDENT :**

Comme dans le dragage hydraulique, non?

2400 **M. JACQUES DUFRESNE :**

Oui, oui. Bien, c'est du dragage hydraulique, finalement.

**LE PRÉSIDENT :**

2405 Le dragage hydraulique apparaît dans les scénarios de Transports Canada aussi.

**M. JACQUES DUFRESNE :**

2410 Oui. Il y a le dragage hydraulique, mais après ça, t'as tout le reste. C'est sûr qu'il va y avoir un peu de nettoyage là-bas. Est-ce que les premiers sédiments... autour du quai, il y a beaucoup de débris. Bon, il y a des méthodes de dragage là. Est-ce qu'ils y vont avec la grosse méthode? Est-ce qu'on peut faire mieux puis laisser la pompe faire le reste?

**LE PRÉSIDENT :**

2415 Dans le cas de Cap-aux-Meules qui est l'illustration qu'on sous les yeux, qu'est-ce que vous pouvez nous dire de ce projet-là? Est-ce que ça a été une solution à un problème de contamination? Est-ce que c'est une décontamination de sédiments qu'on a faite là?

2420 **M. JACQUES DUFRESNE :**

2425 Oui. Bien, on a découvert à Cap-aux-Meules que c'était plein de BPC à l'intérieur du quai. Personne ne sait d'où ils venaient. Puis ça a été enlevé comme ça. Puis ça a été encapsulé là, des BPC vraiment. Dans le temps de la mode des BPC.

**LE PRÉSIDENT :**

C'était aux alentours du quai?

2430

**M. JACQUES DUFRESNE :**

Dans le quai.

2435

**LE PRÉSIDENT :**

Dans le quai. Donc, est-ce qu'on a eu à empiéter sur le littoral ou si c'est tout simplement qu'on a remplacé le quai par cette cellule-là?

2440

**M. JACQUES DUFRESNE :**

Non, non. Il y avait à l'origine, c'était l'enrochement qui s'en allait le long du quai. Il y a eu une extension, comme on pourrait faire à Sandy Beach, un enrochement qui a été détourné avec le calcul des quantités, puis ça a été placé là. Puis c'est encore là.

2445

**LE PRÉSIDENT :**

Et on a pompé le genre de sédiments contaminés dont vous parliez à l'intérieur de cette cellule-là?

2450

**M. JACQUES DUFRESNE :**

Est-ce qu'il a été pompé là aux Îles? Je ne me souviens pas. Ça a peut-être été dragué, mais je ne me souviens pas. Honnêtement, je ne me souviens pas.

2455

**LE PRÉSIDENT :**

Savez-vous à peu près à quel moment ça a été fait?

2460

**M. JACQUES DUFRESNE :**

Il me semble dans les années 85. 90, 85.

2465

**LE PRÉSIDENT :**

O.K., merci. Peut-être une dernière question avant de passer la parole à mon collègue. Est-ce que ce scénario-là a été discuté à la Table maricole dont vous faites partie?

**M. JACQUES DUFRESNE :**

2470 Bien, on en discute entre nous. Moi, c'est sûr que quand j'ai entendu parler de ce dragage-là puis qu'on a eu proposé les méthodes au début, je me suis dit : mais pourquoi qu'ils mettent l'encapsulage de côté? Mais j'ai bien compris par après que c'était, le promoteur voulait... c'était des directives, finalement. Il voulait que ça soit enlevé de là.

2475 Puis aussi, les premières rencontres qu'on avait, il me semble avec la communauté, c'est qu'il y a eu une réaction tout de suite : « On ne veut pas de ça chez nous. » Puis je pense qu'il y a une personne qui a pris la mauvaise décision. Tout le monde a pris la décision de l'époque, là.

2480 Puis après ça, bien, on se rend compte de plus en plus que c'est de plus en plus compliqué, là. C'est question de simplifier puis d'y aller au plus facile puis au plus économique. Honnêtement, on monte les matériaux à Saint-Tite-des-Caps où c'est 5 000 \$ du camion.

**LE PRÉSIDENT :**

2485 Mais la perspective qu'en fait, il reste en permanence des sédiments contaminés, même encapsulés, vous paraît un moindre mal que de les enlever et de les mettre dans un endroit d'enfouissement définitif?

**M. JACQUES DUFRESNE :**

2490 Si on veut les enlever, soit par bateau, si on peut les enlever par camion, on n'a pas le choix de les manipuler. Il y a beaucoup de manipulation. Puis après ça, bien, ils s'en vont ailleurs. Ça augmente les coûts.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est la manipulation surtout qui est votre inquiétude?

**M. JACQUES DUFRESNE :**

2500 Au niveau de la manipulation, puis l'intérêt qu'on aurait à bonifier l'enceinte du port puis à profiter de cet argent-là, finalement, pour en faire plus. Et non le passer en transport puis en contaminant quelque part ailleurs, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2505 D'accord, merci. Monsieur Haemmerli?



**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2510

Oui. On va revenir au dragage hydraulique. Parce que je voudrais juste mettre quelque chose clair avec vous. Bon, vous dites qu'il n'y a pas de remise en suspension. Il y en a peut-être quand même un peu. Dans quelle mesure elle est contenue ou pas, je ne le sais pas. Mais il y aurait quand même des interférences avec la présence de vos bateaux au quai, si tel était le cas.

2515

**M. JACQUES DUFRESNE :**

Non. À peu près pas. Quand ils passeraient dans le secteur, on pourrait se déplacer peut-être une journée ou deux, mais ça ne serait pas plus. Puis il n'y aurait pas de manipulation sur le quai, il n'y aurait rien de ça. Il n'y aurait pas de saleté puis il n'y aurait pas d'impact sur nos installations. Parce que là, actuellement, s'il y a... par exemple, il y a de la manipulation de concassé de temps en temps, puis on en a les effets. Les bateaux viennent pleins de poussière. Puis ça va être la même chose avec ça.

2520

2525

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord.

2530

**M. JACQUES DUFRESNE :**

Ça se peut que les matériaux sortent mouillés ou une autre façon, mais en tout cas.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2535

Oui, c'est ça. Savez-vous aussi, compte tenu des concentrations qu'on retrouve dans les sédiments puis dans l'eau interstitielle, quelle est la qualité de l'eau qui va retourner au havre par les membranes? Avez-vous une idée?

2540

**M. JACQUES DUFRESNE :**

Bien, de ce qu'on dit des matériaux, qu'ils sont non solubles puis des matériaux lourds non solubles, ça veut dire que, j'imagine, que le remblai, le tapis de membrane va ramasser, va garder tous les sédiments. Puis est-ce qu'on pense... parce que dans tous les scénarios, ils parlaient aussi de les traiter à terre.

2545

2550 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui.

2555 **M. JACQUES DUFRESNE :**

Est-ce que ça peut être passé dans un traitement et renvoyé là? Il y a toutes les alternatives. Sauf qu'on est sur le terrain des vaches puis on est plus près de nos affaires, là.

2560 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord.

2565 **M. JACQUES DUFRESNE :**

C'est une question d'économie d'échelle.

2570 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui. Autre petite question. Vous avez dit : « Oui, à l'époque les gens ont dit : « On ne veut pas de ça chez nous. » Je ne veux pas revenir là-dessus, mais je voudrais juste rajouter un élément et puis vous demander si à votre connaissance c'est toujours le cas. Il y a des gens qui ont dit aussi qu'ils ne voulaient pas de solution qui était de nature à compromettre le développement ultérieur autour du quai ou de la zone industrielle.

2575 **M. JACQUES DUFRESNE :**

Oui.

2580 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Je ne sais pas si ça vous dit quelque chose. Puis je ne sais pas si vous pouvez, actuellement, faire une nuance par rapport à ce qui s'est dit à l'époque?

2585 **M. JACQUES DUFRESNE :**

Oui. Bien, moi, je vous dirais c'est le début d'un développement, si on fait ça, parce que ce qu'on ferait là est déjà de l'évolution. Le développement autour du quai serait complémentaire à ça, là.

2590

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2595 D'accord. Dans votre diapositive de présentation avec votre photo d'affaires, finalement, vous nous parlez de vos expériences avec les infrastructures existantes qui ont été transformées, reconstruites ou fermées.

**M. JACQUES DUFRESNE :**

2600 Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2605 Est-ce qu'il y avait autre chose que la commission devrait savoir, qui pourrait être des leçons de ces projets-là pour celui qu'on nous présente?

**M. JACQUES DUFRESNE :**

2610 Bien, on a participé aussi... vous vous souvenez qu'il y a un train qui a déraillé dans le lac au Sable, autour des années 90, avec de l'acide muriatique ou de l'acide sulfurique. On a travaillé sur ce déversement-là.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2615 Non, non, mais ce que je veux dire, dans ceux que vous mentionnez, par exemple démolition, reconstruction du quai commercial, est-ce qu'il y a des éléments particuliers que vous voulez faire valoir à l'appui de votre position, finalement, ou qu'il serait intéressant que la commission sache pour son analyse du projet qui nous est présenté?

**M. JACQUES DUFRESNE :**

2620 On parle du lieu, on parle de Sandy Beach?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2625 Oui.

**M. JACQUES DUFRESNE :**

2630 Non, honnêtement non. Moi, honnêtement, je suis, en bon français, je suis boqué sur l'encapsulage. J'ai une tête dure.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

O.K. Non, c'est correct, je voulais juste, je voulais être sûr de ma mise en contexte, là.

2635

**M. JACQUES DUFRESNE :**

Puis je vous dis et répète que le travail qui est fait, c'est tous des professionnels autour puis le travail est très bien fait. Je ne renie pas le travail qui est fait. Mais je trouve qu'on prend le chemin le plus... je ne peux pas donner suite, je ne comprends pas trop.

2640

C'est sûr que moi, dans le temps, on a travaillé, il y avait plusieurs quais. Il y avait un quai de pêche en bois, il y avait un quai d'acier sur pieux. Il y avait le quai, l'autre quai d'acier sur pieux. Il y avait beaucoup de structures là, ça a été démolé. Mais je pense que dans le temps, ils n'ont pas fait d'analyse de sols. C'était les pelles puis on y va par là. Je ne sais pas où c'est rendu non plus. Ça doit faire déjà une vingtaine d'années.

2645

Puis celui, comme Jean-Philippe a mentionné tantôt, pour avoir démolé ce quai-là, le dernier qui a été fait il y a deux ans, c'est sûr qu'on a vu des sols, on a vu des choses sortir de là, mais ça, il faut s'y attendre. C'est pour ça que je vous disais tout à l'heure, le terrain qui est à terre a servi à la marine, a servi à des chantiers maritimes et je suis convaincu que c'est aussi pire, sinon pire.

2650

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Merci, Monsieur Dufresne.

2655

**M. JACQUES DUFRESNE :**

Merci beaucoup.

2660

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur.

2665

---

## VILLE DE GASPÉ

2670

### **LE PRÉSIDENT :**

Je déclare que le registre, pour ceux qui voulaient s'inscrire, est maintenant fermé. Et il nous reste quand même un intervenant inscrit. Donc, j'appelle monsieur Daniel Côté de la Ville de Gaspé.

2675

Bonsoir, Monsieur Côté.

### **M. DANIEL CÔTÉ :**

2680

Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

### **LE PRÉSIDENT :**

2685

La Ville de Gaspé nous a soumis un mémoire dont la commission a pris connaissance. Alors, je vous invite à en faire quand même la présentation et puis on aura ensuite des questions.

### **M. DANIEL CÔTÉ :**

2690

Parfait. Je vais peut-être être un peu moins intéressant que les autres présentateurs précédents, puisque je n'ai pas fait de petite présentation PowerPoint. Donc, on va y aller rapidement.

### **LE PRÉSIDENT :**

2695

On vous écoute.

### **M. DANIEL CÔTÉ :**

2700

Ça ne sert à rien de reprendre tout ce qui a été dit avant. Tout ce qui a été dit avant, dans le fond, ce sont tous des commentaires très pertinents auxquels nous adhérons dans la nette majorité.

2705

Mais je vais vous dire d'abord, d'entrée de jeu, la Ville de Gaspé est en accord avec le fait de faire un projet de décontamination au quai de Sandy Beach pour plusieurs raisons, notamment puisqu'il y a eu des tests toxicologiques qui ont déjà été menés par des experts et qui concluaient que les contaminants présents dans les sédiments se trouvant près du quai de Sandy Beach devaient être enlevés.

2710 Donc, notre mémoire se base là-dessus. Et comme autre prémisse qu'il y avait à notre mémoire c'est le fait que, donc, on ne s'oppose pas à ce que ça se fasse, mais on souhaite que ça se fasse dans les principes du développement durable. Pas besoin de vous les répéter : l'économie, l'environnement, les citoyens. Le respect de ces trois notions de base là, pour nous, c'est primordial.

2715 On vous a présenté dans le cadre de notre mémoire – je ne les répéterai pas tous – on avait des considérations historiques, des considérations au niveau de la pêche et de la mariculture, de l'avenir de ce créneau-là. Et vous l'avez entendu amplement ce soir, je ne répéterai pas tout ce qui a été dit sur la pêche et la mariculture. On vous parlait aussi de tourisme et de faune. Par exemple, de tout l'impact qu'ont les croisières internationales sur le développement de notre milieu, les croisières qui passent dans la baie et dont certains, dans les plus petits bateaux, viennent accoster au quai de Sandy Beach, justement. Donc, il y a ce volet-là.

2725 Tout le volet de la pêche sportive au saumon qui a été abordé tout à l'heure, et nos trois rivières à saumon à Gaspé ont une renommée internationale. Donc, il faut préserver cette renommée.

2730 La présence du Parc national Forillon dont près de 25 kilomètres de littoral se trouvent sur le bord de la baie. La présence de mammifères marins aussi dont sept espèces de baleines dans la baie. Donc, c'est une faune diversifiée. On a un milieu qui nous est profitable économiquement en raison de toutes les retombées touristiques qui ressortent de notre baie.

2735 Donc, si on souhaite que la baie de Gaspé continue d'avoir cette image positive, bien, on croit fermement que la décontamination du secteur du quai de Sandy Beach pourrait contribuer non seulement à la préservation de cette image positive, mais également au rehaussement de celle-ci.

2740 Nous comprenons aussi les différentes craintes qui ont été manifestées par les acteurs du milieu, en particulier celles manifestées par les mariculteurs. Ces craintes sont fondées et nous appuyons les mariculteurs dans leurs démarches. Et nous faisons nôtres les commentaires qu'ils ont formulés ce soir.

2745 Il est clair que la décontamination présente des risques et que ces risques, s'ils se confirmaient, pourraient avoir des impacts majeurs sur le développement de l'industrie maricole et des autres industries, dont l'industrie touristique. Par contre, nous croyons qu'il existe ou qu'il peut exister des solutions pour minimiser les risques et optimiser le succès de l'exercice de décontamination, surtout en raison du risque toxicologique identifié par les experts. Nous, nous ne sommes pas des experts. Nous nous fions aux données que les experts produisent.

2750           Donc, la présence du BAPE, pour nous, c'est de nature à nous rassurer aussi quant aux solutions qui pourraient être proposées pour respecter les préoccupations importantes et légitimes des mariculteurs et des autres acteurs du milieu.

2755           De façon globale, on a certaines craintes quant à l'imprécision des différents scénarios qui ont été proposés par le promoteur. Tous les scénarios et toutes les options présentés ne sont pas très clairs, de sorte qu'on ne connaît pas la recette secrète ou la recette miracle ou concrète, surtout, qui sera utilisée par le promoteur. On constate que le devis de performance est très, très, très ouvert, que ce n'est pas de nature à nous rassurer quant aux moyens concrets qui pourraient être mis en place pour réaliser convenablement le projet.

2760           Donc, je le dis, on est d'accord avec le projet, mais comme tout le monde a dit avant nous, je veux dire, on est un peu dans le flou quant aux façons concrètes que ça pourrait se faire.

2765           Donc, à notre avis, comme le principe de développement durable devrait toujours être prédominant et omniprésent dans les solutions proposées, bien, force est d'admettre qu'il y a certains scénarios qui ont été proposés, qui semblent, sous toute réserve évidemment des détails qui pourraient être connus éventuellement, mais qui semblent mieux refléter les principes de développement durable que d'autres.

2770           Donc, on a fait le tour, nous, des options qui étaient proposées. L'option 1, qui était dans le fond – je la résume très, très, très sommairement – qui était de retirer les sédiments, de les assécher ici en berge et de les envoyer à l'extérieur pour décontamination. Pas trop pire comme proposition. On aurait évidemment besoin de beaucoup de précisions. Au point de vue environnemental, bien, hormis les questions relatives aux précautions qui pourraient être prises, bien l'objectif de décontamination serait atteint. D'un point de vue social et économique, bien l'entreposage, l'assèchement, le transport et l'élimination même des résidus pourraient proposer certaines répercussions économiques, notamment au niveau des transports, pour peut-être des entrepreneurs de la région et tout ça.

2780           Et si jamais cette solution-là était retenue, qui n'est pas la plus optimale selon nous, bien, on suggérerait que le transport puisse se faire par rail, parce que d'ici à ce que ça se fasse, bien je suis sûr que notre chemin de fer sera rendu en bon état. Donc, on pourrait utiliser ce moyen de transport là qui est pas mal plus écologique que le transport par camion et qui pourrait être aussi beaucoup moins coûteux. Par contre, ce n'est pas l'option qu'on privilégie, je vous le répète.

2785

2790 L'option 2 qui était celle de draguer, mettre ça sur des bateaux puis envoyer ça se faire  
décontaminer ailleurs. Bien, nous, on la rejette catégoriquement parce qu'il n'y a aucune  
retombée dans le milieu. Zéro retombée économique. On est en dehors des principes de  
développement durable, parce qu'il n'y a aucun apport que ça donne aux citoyens. On assume  
2795 tous les risques, mais on n'a aucun bénéfice, à part le bénéfice environnemental, évidemment,  
qui pourrait peut-être, si toutes les précautions et si on est bien rassuré quant aux moyens qui  
seront pris, bien là, peut-être que le niveau environnemental pourrait être atteint, mais tout le  
reste, on n'est pas dedans.

Option 3 qui était l'assèchement, décontamination ici même, avec une unité de traitement  
physicochimique. Bon, celle-là est déjà mieux pour nous, considérant les retombées  
économiques.

2800 Bon, environnementalement, encore une fois, sous toutes les réserves que j'ai déjà  
manifestées maintes et maintes fois, le volet environnemental serait atteint, au bout, parce que  
la décontamination serait faite.

2805 Au niveau social et économique, bien, on parle de création d'emplois locaux, c'est clair.  
Parce que, bien, toute la question du traitement puis tout ça, ou à tout le moins s'il n'y a pas  
d'emplois qui sont créés chez nous, au moins on va amener des travailleurs qui vont faire rouler  
notre économie pendant une certaine période. Ce n'est pas mauvais en soi. Donc, puis il y aura  
aussi toutes les autres retombées qu'on voyait pour les autres secteurs, notamment au niveau  
2810 des entrepreneurs en camionnage ou les pelles mécaniques et tout ça. Bref, ça pourrait avoir  
des retombées intéressantes au niveau économique.

Et les matériaux qui seraient traités pourraient être réutilisés ici, aussi. Par exemple,  
comme matériau de recouvrement, une fois décontaminé, tu peux faire du matériau de  
2815 recouvrement qu'on pourrait avoir pratiquement, j'imagine, gratuitement pour le lieu  
d'enfouissement technique de notre ville ou des choses comme ça. Ça pourrait être  
envisageable.

2820 Donc, comparativement à l'option 1, le traitement sur place aurait des effets positifs  
supplémentaires quant à nous.

2825 Mais tout ça est toujours sous réserve qu'on ait des précisions quant aux moyens, puis  
comment ça va s'articuler, la décontamination dans le concret, là. Parce qu'on n'a pas grand-  
chose. Puis aussi, comment ça pourrait marcher, le site de traitement physicochimique,  
comment ça marcherait dans le concret. Ça aussi, c'est des choses qu'il faudrait savoir avant  
de dire que oui, on est d'accord ou non, avec cette option-là. Par contre, de prime abord, ça  
nous apparaît un peu plus intéressant.



2830 Au niveau des autres considérations qu'il faudrait tenir compte, les aspects esthétiques  
relatifs en entreposages des sédiments ou à la présence d'une unité de traitement  
physicochimique. Il faudra prévoir des mesures d'atténuation des impacts visuels.

2835 Pour nous, c'est important, là. On est dans une place, le secteur de Sandy Beach est en  
contrebas de la route nationale. Quand tu passes en haut puis si tout ce que tu vois c'est une  
espèce de grand champ de sédiments en train de s'assécher, ce n'est pas très beau. Ça fait  
qu'il faut vraiment prévoir des mesures d'atténuation, si jamais c'est cette solution-là qui est  
retenue.

2840 Autre option : tout ce que monsieur Dufresne vient de vous présenter. C'est ce qu'on a  
mentionné, comme dans la partie « Autre option » qui figure dans notre mémoire. C'est toute la  
création de l'espace quai, si on veut, avec le... je n'ai pas tous les termes exacts, mais dans le  
fond c'est tout ce que monsieur Dufresne vient exactement de vous présenter. C'est une option  
qui, pour nous, a été écartée un peu trop rapidement par le promoteur et qui devrait être  
réétudiée et approfondie.

2845 Par contre, quand elle a été analysée de prime abord, on disait : c'est beau. Le promoteur  
disait : « Parfait, on pourrait peut-être le faire, mais on va donner ça à la Municipalité par  
après. » C'est là où on a une grosse réserve.

2850 C'est clair qu'on n'a aucune intention de prendre possession, comme Municipalité, d'un  
quai de ce type-là, en plus avec des matériaux contaminés qui seront asséchés ou peu importe  
comment ils seraient prémunis, mais c'est clair que pour nous, si le fédéral assume ses  
responsabilités, si le fédéral prend, réalise ce quai-là, on est entièrement d'accord, puis qu'il en  
assume la responsabilité puis la pérennité par la suite, on n'a aucun problème, même que ça  
serait la solution la plus optimale à tous points de vue.

2860 Je reviens aux trois principales du développement durable, bien, les trois volets seraient,  
à mon avis, rencontrés et dans une plus large mesure encore que l'option 3 qui a été présentée,  
et qui parmi les trois options qui figurent à notre liste de choix, bien, qui est pour nous, je dirais,  
la meilleure sous toutes les réserves déjà mentionnées.

2865 Donc, la meilleure option pour nous ça serait l'espace quai, mais sous la responsabilité du  
fédéral ou d'une autre instance que d'une petite municipalité de 15 000 habitants avec un  
budget de 20 M\$ par année. On s'entend, là, on n'a peut-être la capacité financière d'assurer un  
entretien à long terme d'une telle infrastructure.

2870 Donc, voilà. Donc, pour terminer, je réitère nos recommandations. Donc, première recommandation, ce serait de préciser davantage les scénarios préconisés, notamment quant aux méthodes utilisées pour l'extraction des sédiments, le transport des sédiments, toutes les précautions environnementales qui pourraient être prises, et cetera.

Deuxième recommandation, d'exclure complètement l'option 2, soit ce qu'on appelle la mégabarge qui achemine les sédiments vers l'étranger.

2875 Troisième recommandation, bien, c'est de préconiser l'option 3 dans la mesure du possible et sous réserve de la divulgation de davantage de précisions à ce sujet.

2880 Et quatrième recommandation qui est, selon nous, celle qui devrait aller de l'avant, là. Ce serait de réétudier et réévaluer l'option consistant à apporter les sédiments en berge, à en faire un espace quai sous la responsabilité, je le répète, du gouvernement fédéral.

Donc, ça fait à peu près le tour de ce qu'on avait à vous présenter. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

2885 Merci à vous, Monsieur Côté. Je vous amène donc au fait que vous nous invitez à un certain, un nouveau regard sur l'option 1 et l'option 3. Vous invoquez non seulement, évidemment, des raisons environnementales, mais aussi des perspectives économiques pour Gaspé.

2890 Dans le cas de ces deux options-là, il y a un certain nombre d'activités d'opération qui devrait disposer d'étendues de terrain adéquates sur le territoire de votre municipalité.

**M. DANIEL CÔTÉ :**

2895 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2900 Bon. La commission est allée voir sur le site de votre ville, le Plan d'urbanisme, le règlement de zonage. C'est des documents publics, on va faire des liens vers ça, ça ne pose pas de problème, mais j'aimerais ça vous entendre sur, effectivement, les possibilités de réaliser, sur le territoire de Gaspé, les opérations associées aux options 1 et 3, qu'il s'agisse d'assèchement temporaire, enfin partiel, ou éventuellement de traitement ou autre des sédiments.

2905

**M. DANIEL CÔTÉ :**

2910 Très bien. J'aurai peut-être besoin de l'aide de mon collègue qui était un de nos experts. Donc, mon collègue Jocelyn Villeneuve qui est Directeur de l'urbanisme et de l'environnement à la Ville. Jocelyn a sûrement des réponses à vous apporter.

**LE PRÉSIDENT :**

2915 Parfait.

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

2920 Oui. En fait, on a des terrains disponibles dans la zone industrielle de Sandy Beach. On a des terrains qui sont propriétés du provincial, mais que c'est la Municipalité qui en fait la gestion. Donc, il faudrait voir.

**LE PRÉSIDENT :**

2925 Dont les affectations et les usages autorisés seraient quoi à peu près?

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

2930 C'est l'industriel, mais considérant qu'on fait une décontamination près de cette zone-là, ça serait possible de faire cette décontamination-là dans la zone industrielle.

**LE PRÉSIDENT :**

2935 Et selon vous, les étendues de terrain suffiraient?

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

2940 Très bonne question. Très bonne question.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas encore...

2945 **M. JOCELYN VILLENEUVE :**

Non, puis je sais que je suis en contact avec des gens de Transports Canada qui veulent me rencontrer, justement, pour voir ces disponibilités de terrain là. Et aussi, il faut voir, là, est-ce

2950 que le Conseil municipal – donc, je ne peux pas parler pour le Conseil, mais il faut voir est-ce qu'il accepterait de rendre disponibles ces terrains-là? Parce qu'on comprend qu'après ça, les terrains peuvent avoir un risque, aussi, s'ils servent à des unités de traitement. Mais en fait, on a des terrains. C'est clair qu'il y a des terrains de disponibles, mais c'est à savoir...

**LE PRÉSIDENT :**

2955 Et s'il restait, au terme même d'une transformation ou d'une récupération, valorisation, des résidus, est-ce qu'il y a des lieux sur le territoire de la Ville qui peuvent recevoir ces choses-là?

2960 **M. JOCELYN VILLENEUVE :**

2965 Oui. En fait, si la décontamination se rend en bas de C, donc le ministère de l'Environnement accepte que dans des zones commerciales on puisse utiliser ces matériaux-là de remblai, donc le règlement sur la réhabilitation des sols contaminés du MDEEFP permet d'utiliser ces sols-là.

2970 Donc, si le traitement se fait jusqu'en bas de C, ils pourraient se rendre dans les zones commerciales ou dans d'autres zones industrielles aussi comme matériel de remblai. Ils pourraient peut-être servir aux infrastructures routières qui permettraient aussi... C'est sûr que si c'est plus que C, là, à ce moment-là, bien, il faudrait aller... on ne peut pas les recevoir sur notre territoire. On n'a pas de lieu qui autorise plus grand que C.

**LE PRÉSIDENT :**

2975 D'accord. Très bien. Monsieur Haemmerli?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

2980 On va y aller avec la demande terre-à-terre. Ces terrains-là, est-ce qu'il y a moyen de nous mettre ça sur une carte et de les circonscrire?

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

2985 Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Et nous illustrer la chose s'il vous plaît?

2990

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

Oui. Bien, dans les prochains jours?

2995

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui, oui.

3000

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

On n'a pas le tableau.

3005

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Non, non. Ça va.

3010

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

Oui, mais effectivement, puis c'est comme je vous dis, ça nécessitera toujours l'autorisation du Conseil municipal, mais il y a quand même, je dirais, d'après moi, 14 hectares de terrain dans la zone industrielle de Sandy Beach de disponibles. Donc, c'est clair que...

3015

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ça va. J'aimerais aussi vous entendre sur quelque chose qui a été évoqué en première partie. Les gens du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs ont mentionné avoir fait des recherches du côté des deux LES ou LET régionaux qui pourraient accueillir une partie des matériaux comme matériaux de recouvrement journalier. Bien, c'était de l'ordre de 2 000 pour un, 2 500, peut-être 4 000 pour l'autre, mètres cubes par année. Ça, ça implique du stockage, en fait, pour une décennie. C'est quoi votre position là-dessus?

3020

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

3025

Je ne peux pas vous donner d'information à cet effet-là. Je ne connais pas le lieu d'enfouissement technique suffisamment. Mais ça aurait du sens, parce que c'est du matériel de recouvrement donc...

3030

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Non, mais est-ce que la Ville est prête à avoir, pendant 10 ans, ces sédiments?

3035

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

Très bonne question. Très bonne question. Il faudrait l'évaluer et le vérifier aussi avec le coordonnateur...

3040

**M. DANIEL CÔTÉ :**

Peut-être un supplément. Maintenant, le lieu d'enfouissement technique de Gaspé est sous gestion d'une régie intermunicipale qui regroupe la Ville de Gaspé et les municipalités de la MRC du Rocher-Percé. Donc, il faudrait éventuellement soumettre la question à la régie.

3045

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

Effectivement.

3050

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ça va. Vous avez mentionné, vous avez parlé de mesures d'atténuation visuelle en contrebas de la route, et puis des maisons qui sont au-dessus du port, mais avez-vous des propositions à faire, parce que finalement dans votre Plan d'urbanisme, à quelques endroits vous en mentionnez déjà, peut-être dans un autre contexte, mais est-ce que vous pouvez un peu nous éclairer sur ce que vous entrevoyez pour ça?

3055

**M. DANIEL CÔTÉ :**

Je vais utiliser mon ricochet vers Jocelyn.

3060

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

En fait – merci, Daniel. En fait, la zone industrielle est visible de la 132, qui est une route touristique. C'est plus des écrans visuels, peut-être penser à une bordure d'arbres de 10 mètres entre la route et les unités de traitement. C'est le genre d'écran tampon qu'on exige dans notre réglementation d'urbanisme la plupart du temps, entre la zone commerciale et les zones... pas la zone commerciale, excusez, mais industrielle et résidentielle. Surtout que la zone de Sandy Beach a beaucoup été déboisée, les cinq dernières années, lorsque Noranda a fait les décontaminations des terrains de ce secteur-là.

3070

Donc, plusieurs terrains commerciaux et industriels ont été décontaminés, donc il y a eu beaucoup, beaucoup de déboisement qui s'est fait. Donc, cette zone industrielle là est présentement très visible de la route touristique.

3075

Donc, quand on a assisté à la première partie puis qu'on voyait de quoi pouvaient avoir l'air les unités de traitement, c'est sûr que même si on est dans une zone industrielle, nous, ça nous touche particulièrement, parce qu'il y a les croisières internationales qui peuvent transiger par là. Et aussi au niveau touristique, le quai est un élément intéressant pour les touristes. Lorsqu'on vient en Gaspésie, bien, aller faire un tour sur le quai, ça fait partie du périple.

3080

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ce que nous avons fait, d'ailleurs. Pouvez-vous nous éclairer sur le devenir du Comité de concertation de la Baie-de-Gaspé?

3085

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

Oui.

3090

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Vous avez entendu qu'il a été amené ce soir?

3095

**M. DANIEL CÔTÉ :**

Oui, c'est ça, ce soir. Puis moi, je faisais partie du Comité de concertation de la Baie-de-Gaspé. Je suis arrivé, moi, à Gaspé, en 2003 puis le comité était déjà de l'avant. Donc, j'ai participé à la démarche lorsque les premiers scénarios nous ont été présentés. Puis initialement, c'est ça, on se questionnait sur le... j'ai entendu ce soir, se questionner sur est-ce qu'on devrait décontaminer ou pas. Bien, cette question-là, on l'a eue au sein de notre comité de concertation.

3100

Puis là, bien, Travaux publics Canada puis, à l'époque, Noranda étaient partenaires du dossier. Donc, ils nous ont présenté les études toxicologiques. Puis là, ils nous ont montré que la zone contaminée était très large, mais que, finalement, il y avait une partie qui devait être absolument être décontaminée parce qu'il y avait un risque toxicologique. Donc, il fallait que ça se fasse.

3105

Donc, c'est ça. Nous, on a regardé les différents scénarios. Puis le comité de concertation, vers 2006-2007, est arrêté parce qu'il était subventionné en partie par le MAPAQ

3110

et Pêches et Océans Canada. Puis ils ont arrêté de donner les aides au comité. Donc, le comité a été... pas dissout, mais n'a plus eu de suite.

3115 À l'époque, on était supposé de faire un plan de zonage de la baie de Gaspé, justement pour gérer les différentes utilisations de la baie de Gaspé. Là, on était parti de l'avant avec ce projet-là, puis les subventions et les aides du MAPAQ ont été coupées. Donc, tout est tombé à ce moment-là.

3120 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

D'accord. Dans un document d'Environnement Canada qui présente le *Programme canadien de surveillance des eaux coquillières*, on mentionne l'érection de la station d'épuration en 1999, puis on mentionne aussi des travaux importants en 2011. Pouvez-vous nous informer?

3125

**M. DANIEL CÔTÉ :**

C'est ce que monsieur Hébert expliquait tout à l'heure, la télémétrie au niveau de tous les...

3130

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

O.K. Les déversements?

3135

**M. DANIEL CÔTÉ :**

Les déversements, c'est ça, exactement.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

3140

O.K., les émissaires et les déversements.

**M. DANIEL CÔTÉ :**

3145

Exactement. Exactement.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

3150

Mais la télémétrie c'est... moi, ça ne me dit rien comme ça. Pouvez-vous élaborer un peu?



**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

3155 Je peux peut-être en faire un bout là-dessus. La télémétrie, dans le fond, c'est des équipements qui sont dans les stations de pompage des eaux usées. Et à chaque fois que, bien, les stations ou que l'usine ne suffit plus à la demande, bien, à ce moment-là, il y a des détections automatiques qui se font quand il y a un surplus qui doit déborder vers la baie.

3160 Ces situations-là arrivent, je peux vous expliquer un peu en raison de quoi, c'est en situation de fortes pluies ou de périodes de fonte des neiges où notre réseau d'eau usée, bien, il est composé autant des eaux pluviales que des eaux domestiques ou des eaux grises et les eaux noires, tout ça est ensemble. Ça fait que quand il pleut énormément ou quand on est en période de fonte des neiges, bien, il y a énormément d'eau qui s'en va, d'eau naturelle, qui s'en va en traitement à l'usine.

3170 On a commencé des opérations, puis ça va s'échelonner sûrement sur plusieurs années pour ne pas dire des dizaines d'années de séparation des deux réseaux, pour que le pluvial soit rejeté directement dans la nature comme il le serait si...

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Sans passer par une contamination par le réseau d'égouts.

3175 **M. JOCELYN VILLENEUVE :**

Bien, c'est ça, exactement. Et le réseau d'égouts domestique s'en irait seulement, seulement que lui qui s'en irait à l'usine de traitement. Donc, on éviterait ces problèmes-là, mais vous comprendrez que c'est des enjeux infrastructureux qui sont énormes. Tu sais, on pourrait tout régler en claquant des doigts, mais c'est impossible de le faire rapidement. Mais à toutes les fois qu'on fait des rénovations de réseau d'égouts, on le fait maintenant.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

3185 Vous séparez.

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

3190 On sépare tout le temps pour, justement, je dirais pour avoir un moins grand apport d'eau à l'usine. Donc, éviter de plus en plus les débordements. Mais on s'entend qu'on ne règlera pas ça du jour au lendemain.

3195 Donc les appareils de télémétrie viennent nous avertir quand il y a un débordement. Tout est fait par informatique et par système sans-fil. Donc, on le sait automatiquement quand il y a un débordement, ça nous permet de prévenir les autorités pour que l'industrie maricole soit au courant, que l'environnement soit au courant. Et ces rejets-là sont autorisés par les autorités compétentes, étant donné... étant donné la réalité.

3200 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Les circonstances puis... voilà, d'accord.

3205 **M. DANIEL CÔTÉ :**

Les circonstances, oui. Merci.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

3210 Est-ce qu'il y a – j'achève, mais j'en ai encore une ou deux – est-ce qu'il y a des sources d'approvisionnement en eau potable à préserver dans le secteur qui est concerné par le projet, la zone industrielle du port?

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

3215 Oui. Bien, en fait, il y a des propriétés qui ont des puits individuels. C'est sûr que sur la zone industrielle, on a l'aqueduc et l'égout, mais à proximité de là, il y a des séries de quartiers résidentiels qui n'ont pas l'aqueduc, des fois ils l'ont. En tout cas, l'aqueduc...

3220 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Mais qui sont en amont?

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

3225 Oui, oui, effectivement en amont. Juste l'autre côté de la 132, vous avez une série de résidences à ce moment-là. On peut vous les indiquer aussi sur la carte avec les terrains disponibles.

3230 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui, oui. Et puis une autre question qui peut-être nous aiderait à élargir la perspective qu'on a. Bon, il y a ce projet-là, mais il y en a peut-être d'autres qu'on ne connaîtrait pas encore, est-ce qu'il y aurait un intérêt, par exemple, pour le développement d'un site de traitement des

3235 sols contaminés dans l'est du Québec ou... est-ce que c'est quelque chose qui vous évoque  
une possibilité ou pas du tout?

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

3240 Bien, c'est certain que lorsqu'il y a eu les décontaminations de Noranda, ça avait été très  
intéressant, mais il y en avait un à Murdochville, à ce moment-là, temporaire. Mais des gros  
travaux de décontamination comme ça, moi, c'est la première fois que j'en vois en dix ans à  
Gaspé, avec des quantités aussi importantes. Ça fait que je ne pourrais pas répondre. Je n'ai  
pas vu ça fréquemment. C'est sûr que c'est des coûts de transport importants, mais est-ce que  
ça nécessite vraiment la mise en place d'un système ici? Je ne suis pas certain.

3245 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

3250 D'accord. Vous nous avez mentionné l'autre option, mais vous ne la voulez pas. Je veux  
dire, la responsabilité vous ne la voulez pas et Transports ne la veut pas non plus,  
probablement pour les mêmes raisons que vous. On peut spéculer, mais ce n'est pas grave.  
Non, mais ce que je veux dire c'est comme un cul-de-sac, la proposition, dans le fond.

**M. DANIEL CÔTÉ :**

3255 Absolument. Moi, je vous dirais que les sols contaminés dans le fond de la baie ne sont  
pas de notre responsabilité. Si le promoteur veut faire quelque chose avec, on est bien partant  
pour être des facilitateurs, et on trouve que la solution, je veux dire, que la résultante est très  
intéressante autant pour les citoyens, pour les mariculteurs. Dans le fond, elle est très  
intéressante, sauf que les sols contaminés qui sont présents ne sont pas de notre  
3260 responsabilité. Alors, pourquoi on prendrait la responsabilité une fois qu'ils sont en dehors de  
l'eau?

3265 C'est là qu'on a un sérieux problème. Puis aller prendre la responsabilité d'infrastructures  
portuaires de ce type-là avec tous les coûts d'entretien que ça a, je vous le répète, on a une  
petite municipalité qui totalise 15 000 habitants, qui a un budget annuel de plus ou moins 22 M\$  
à peu près. Écoutez, on ne peut pas se comparer aux moyens financiers du gouvernement  
fédéral. Donc, nous autres on se dit que, premièrement, c'est une question de responsabilité,  
puis deuxièmement, bien, c'est une question de coût à long terme.

3270 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Merci.

3275

**LE PRÉSIDENT :**

3280

Oui, effectivement, je pense qu'on ne pourrait pas spéculer trop longtemps sur les aspects politiques, mais je veux quand même, toujours sur cette option-là que vous avez évoquée, Monsieur Côté, à la fin de votre intervention. Vous l'accueillez en principe favorablement, mais est-ce que la Ville a commencé à l'étudier sur le plan technique, environnemental ou autre?

3285

**M. DANIEL CÔTÉ :**

Je ne pense pas, non.

3290

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

3295

Non, on ne l'a pas étudiée. C'est une option qui avait été... bien, on l'avait vue dans les premiers documents de Transports Canada, puis rapidement elle est partie. Donc, c'est sûr que legs environnemental... Mais non, on ne l'a pas étudiée. Parce qu'on pourrait être des facilitateurs, ceci dit. Sans être responsable de la contamination, la Ville serait sûrement prête à, je ne sais pas, aider à la gestion de ce site-là éventuellement ou quoi que ce soit. Peut-être qu'on pourrait être des facilitateurs, mais de là à en être responsable, c'est une autre paire de manches.

3300

**LE PRÉSIDENT :**

Non, je ne vous demande pas une réponse politique, mais je voulais voir si la perspective de remplissage du littoral aux fins d'encapsuler des sédiments contaminés avait commencé à être étudiée par vous sur le plan technique.

3305

**M. JOCELYN VILLENEUVE :**

Non.

3310

**M. DANIEL CÔTÉ :**

Non. Sur le plan technique, on n'a pas nécessairement des experts non plus à l'interne pour analyser ce type de situation là. Évidemment, on pourrait se fier à ce que des véritables experts externes, qu'ils soient engagés par le promoteur ou autre, l'étudient plus à fond. Dans le fond, c'est ça qu'on demande, c'est que ça soit étudié par les experts du promoteur au lieu d'être écarté complètement comme option.

3315

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, Monsieur Villeneuve, Monsieur Côté, merci beaucoup.

3320

**M. DANIEL CÔTÉ :**

Merci, Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

**LE PRÉSIDENT :**

3325

Alors, il n'y personne qui s'est inscrit au niveau de ceux qui voulaient exprimer leur opinion. Par contre, j'ai une demande d'exercice du droit de rectification. Donc, madame Marie-Hélène Salvail.

3330

Bonsoir, Madame Salvail. Je pense que vous comprenez le sens de l'exercice du droit de rectification?

**Mme MARIE-HÉLÈNE SALVAIL :**

3335

Assurément, Monsieur le commissaire. Je voulais juste vous dire qu'on était aujourd'hui en mode écoute, et puis le but c'était vraiment de recevoir les mémoires. Puis nous allons prendre le temps de les relire attentivement avant d'émettre des rectifications par écrit.

3340

Je vous le dis aujourd'hui qu'il y en a quand même quelques-unes qui vont venir dans la prochaine semaine. Notamment, celle concernant les sédiments contaminés qui seraient dragués. Quant à nous, ils ne sont pas recouverts de sédiments propres. Je pense qu'on en a discuté la première fois.

3345

Deuxièmement, on va fournir de l'information précise sur le projet d'encapsulation qu'il y en rive qui a eu lieu au Cap-aux-Meules. C'est un projet dont on était promoteur et qui a été réalisé dans les années 90. Ça fait que je crois qu'on a de l'information à vous transmettre à ce sujet-là.

3350

Et puis, finalement, on va aussi rectifier certaines composantes sur l'encapsulation en rive qui serait possible à Gaspé.

3355

Alors, c'est ce qu'on annonce, par ailleurs, pour la prochaine semaine.

**LE PRÉSIDENT :**

3360 Donc, que vous serez en mesure de nous envoyer par écrit et qui sera ensuite déposé sur le site du BAPE.

**Mme MARIE-HÉLÈNE SALVAIL :**

3365 Exactement. C'est tout ce que je voulais ajouter aujourd'hui.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup, Madame Salvail.

3370 Alors, c'est ainsi que prend fin donc la deuxième partie de l'audience publique. La commission, bien sûr, va poursuivre son travail d'analyse et de rédaction. Et comme je l'ai dit plus tôt, notre rapport sera déposé au plus tard le 20 septembre au ministre.

3375 Je vous rappelle évidemment que vous avez accès aux documents déposés et aux transcriptions de l'audience dans les centres de consultation, de même que sur le site web du BAPE. Mais à mesure que des documents s'ajoutent, que ça soit les présentations de ce soir, il y a un document qui nous a été annoncé par monsieur Hébert un peu plus tôt, et il y a également les documents, les réponses donc que le promoteur soumettra dans l'exercice de son droit de rectification, donc tout ça sera aussitôt rendu public.

3380 Et les centres demeurent ouverts durant tout le mandat de la commission et pendant un mois après la sortie publique du rapport.

3385 Je rappelle, à propos justement de ce qui est de la sortie publique, elle se fait au plus tard 60 jours après que le rapport ait été remis au ministre.

3390 Donc, au nom de mon collègue John Haemmerli, en mon nom personnel, je remercie toutes les personnes qui ont participé à l'audience et vous vous êtes comportés d'une manière admirable. Je n'ai pas eu à exercer une seule fois de rôle de préfet de discipline. C'est correct comme ça.

3395 Je remercie le promoteur et les personnes-ressources pour leur collaboration à ce processus public. Je remercie aussi ceux et celles qui nous secondent dans notre travail. Et bonne fin de soirée à tous.

**AJOURNEMENT**

3400

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis hors de mon contrôle par un enregistrement numérique, et ce, au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout selon la loi.

3405

ET J'AI SIGNÉ :

3410

---

Yolande Teasdale, s.o.

3415

3420